

Etat des lieux du télétravail des frontaliers actifs dans l'Arc jurassien

Rapport final – version provisoire

Patrik Gajta, Caroline Heusser et Severin Bischof

Berne, le 29 avril 2022

Table des matières

Résumé	II
1 Introduction et problématique	1
1.1 Contexte	1
1.2 Situation actuelle et défis	1
2 Etablissements et frontaliers·ères de l’Arc jurassien	2
3 Méthodologie – conception de l’enquête, échantillonnage et taux de réponse	6
4 Le télétravail dans les établissements	10
4.1 Le télétravail parmi les employé·e·s résidant en Suisse	12
4.1.1 Les possibilités de télétravail pour les employé·e·s résidant en Suisse	12
4.1.2 Le recours effectif au télétravail des employé·e·s résidant en Suisse	14
4.2 Le télétravail parmi les frontaliers·ères	17
4.2.1 Les possibilités de télétravail pour les frontaliers·ères	17
4.2.2 Le recours effectif au télétravail des frontaliers·ères	19
5 L’impact de la pandémie de Covid-19 sur le télétravail et la politique de recrutement	23
5.1 L’impact de la pandémie sur les possibilités de télétravail	23
5.2 L’impact de la pandémie sur le recours effectif au télétravail	28
5.3 L’impact de la pandémie sur la politique de recrutement des établissements	31
6 Bilan et perspectives	32
7 Bibliographie	33
8 Annexes	33
8.1 Annexe 1 : Plan d’échantillonnage détaillé	33
8.2 Annexe 2 : Questionnaire	35
8.3 Annexe 3 : Caractéristiques des frontaliers·ères de l’étude	40
8.4 Annexe 4 : Autres graphiques	42

Résumé

L'association faitière **arcjurassien.ch**, qui regroupe les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud a souhaité dresser un état des lieux du télétravail des frontalières et frontaliers actifs-ives dans l'Arc jurassien. Ce mandat a notamment pour objectifs de quantifier le nombre de frontalières-ères ayant recours au télétravail dans la région et d'évaluer l'impact du recours au télétravail sur la politique de recrutement des entreprises. **Arcjurassien.ch** a mandaté le Bureau BASS pour réaliser cette étude.

Situation dans l'Arc jurassien et défis

Le **recours au télétravail** est en constante augmentation en Suisse depuis les années 2000 mais la **pandémie de Covid-19** a accéléré cette tendance de façon considérable. La pratique du télétravail est cependant liée à de nombreux défis en termes d'organisation du travail et ces défis sont d'autant plus importants pour les **frontalières-ères**. En effet, selon la part du temps passé en télétravail, des défis pour les employeurs peuvent survenir dans les domaines de l'assujettissement aux assurances sociales, de la fiscalité, du droit applicable ou encore de la protection des données. Pour éviter de confronter les entreprises à ces défis lors des phases où le télétravail a été imposé ou recommandé pour lutter contre la pandémie, la Suisse a signé des **accords temporaires** avec ses pays voisins et notamment la France pour mettre en place des dérogations à ces limites concernant le télétravail transfrontalier. L'Arc jurassien étant une région transfrontalière entre la Suisse et la France, cet accord revêt une importance particulière. L'étude doit donc constituer une **base documentaire** pour les réflexions autour des réglementations concernant le télétravail transfrontalier.

Les frontalières-ères dans les établissements de l'Arc jurassien

Selon les chiffres de la statistique des frontaliers (STAF), la proportion des frontalières et frontaliers varie fortement entre les différents cantons et secteurs de l'Arc jurassien.

Ainsi, le **canton de Berne** emploie plus de 50% du total des employé-e-s de l'Arc jurassien mais seulement 6% du total des frontalières et frontaliers de cette même région. Le **canton de Vaud** occupe environ 37% des employé-e-s et 59% des frontalières-ères. Le **canton du Jura** n'occupe quant à lui que 3.5% des employé-e-s mais 14% des frontalières-ères, tandis que le **canton de Neuchâtel** occupe 8.5% des employé-e-s et 21% des frontalières-ères. Ainsi, la part des

frontalières-ères parmi le nombre total d'emplois n'est que de 0.6% dans le canton de Berne, de plus de 8% dans le canton de Vaud, d'environ 13% dans le canton de Neuchâtel et de 21% dans le canton du Jura. Cela peut s'expliquer en grande partie par la géographie même des cantons. Toute la surface des cantons de Jura et Neuchâtel appartient à la région transfrontalière de l'Arc jurassien, tandis que le canton de Vaud et surtout le canton de Berne ont de très vastes territoires éloignés de toute frontière. La **proportion de frontalières-ères** dans l'ensemble des établissements de ces cantons **est en moyenne de 5.2%**.

En termes de secteurs, le secteur de **l'industrie manufacturière (C)** est celui où la proportion de frontalières-ères parmi le total d'emplois est la plus grande (12.5%), suivi par le **secteur des activités de services administratifs et de soutien (N)** avec 10% et le secteur du commerce (G) avec 6%. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (M) emploie une proportion de frontalières-ères légèrement en-dessus de la moyenne (5.3%). Tous les autres secteurs se situent en-dessous de la moyenne, dont notamment les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche (A) et les industries extractives (B) avec 1.1% et les secteurs de l'administration publique (O) et de l'enseignement (P) avec 1.5%.

Une très grande majorité, voire la quasi-totalité des frontalières et frontaliers de ces cantons proviennent de **France**. En effet, dans les cantons de Jura, Neuchâtel et Vaud, la proportion de frontalières-ères résidant en France parmi le total des frontalières-ères dépasse les 99%. Dans le canton de Berne, ce taux est de 75% car il y a environ 19% de frontalières-ères résidant en Allemagne et 3% en Italie.

Méthodologie pour la collecte de données

Afin de disposer de données quant à la pratique du télétravail parmi ces frontalières-ères, il a été décidé de procéder à une enquête auprès des établissements de l'Arc jurassien. Une **enquête en ligne auprès de 1 012 établissements** actifs dans l'Arc jurassien a ainsi été réalisée par l'intermédiaire d'une commande de données auprès du Registre des entreprises et des établissements (REE) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette enquête portait sur le début du mois de février 2022, lorsqu'une recommandation de télétravail était en vigueur en Suisse et que l'accord entre la Suisse et la France était toujours valable.

Le télétravail dans les établissements

Les aspects concernant le télétravail dans les établissements peuvent être séparés en deux catégories principales : **les possibilités de télétravail**

Résumé

offertes par les établissements à leurs employé-e-s et le **recours effectif** au télétravail par les employé-e-s des différents établissements.

Ainsi, **48% des établissements** ayant répondu à l'enquête offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse. Cette part va de 35% dans le canton de Jura à 51% dans le canton de Vaud.

En ce qui concerne les frontaliers-ères, la part des établissements leur offrant des possibilités de télétravail parmi les établissements employant des personnes frontalières **s'élève globalement à 31%**, avec des parts allant de 16% dans le canton du Jura à 36% dans le canton de Vaud.

Il convient de préciser que la majorité des établissements qui offrent cette possibilité à leurs employé-e-s résidant en Suisse ne l'offrent qu'à une certaine partie de leurs employé-e-s. Au contraire, dans les établissements qui offrent cette possibilité à leurs frontaliers-ères, la majorité l'offre à l'intégralité de leurs frontaliers-ères, ce qui peut s'expliquer par le faible nombre de frontaliers-ères en moyenne dans les établissements.

La proportion des établissements qui offrent des possibilités de télétravail augmente en fonction de la **taille de l'entreprise**. Alors que seulement 40% des micro-entreprises offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse et 23% à leurs travailleuses frontalières, ces parts s'élèvent à 80% et 55% pour les entreprises de 200 employé-e-s et plus.

Le **secteur** joue aussi un rôle très important. Ainsi, quasiment tous les établissements de l'information et de la communication (J) ayant répondu à l'enquête offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse ainsi qu'à leurs frontaliers-ères. Les secteurs des activités financières et d'assurance (K), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), des activités de services administratifs et de soutien (N), de l'administration publique (O), de l'enseignement (P) et des autres activités de service (S) se situent aussi sensiblement au-dessus de la moyenne. Les secteurs de l'industrie manufacturière (C), du commerce (G) et de la santé humaine et de l'action sociale (Q) présentent quant à eux des moyennes se situant au-dessous des moyennes globales, ce qui s'explique assez aisément par le type d'activité exercée.

Sur la base des informations recueillies dans le cadre de l'enquête, nous avons cherché à **estimer le nombre de frontaliers-ères de l'Arc jurassien ayant des possibilités de télétravail**. Par extrapolation, nous pouvons estimer à **environ 18 000** le nombre total de frontaliers-ères travaillant dans l'Arc jurassien qui ont des

possibilités de faire du télétravail. Le **Tableau 1** ci-après présente leur répartition par canton sous forme arrondie.

Tableau 1: Estimations du nombre de frontaliers-ères avec possibilités de télétravail selon le canton

Nombre de frontaliers-ères avec possibilités de télétravail (extrapolation, arrondi)	
Berne	1'000
Jura	2'000
Neuchâtel	4'000
Vaud	11'000
Total Arc Jurassien	18'000

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022 (n=1'012), Statistique des frontaliers (STAF) 2021, calculs BASS

En termes de **recours effectif**, les établissements offrant des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse estiment que 42% du total de leurs employé-e-s résidant en Suisse n'y ont pas du tout recours, 55% y ont recours partiellement et 3% y ont recours entièrement. Ces parts sont respectivement de 39%, 57% et 5% pour les frontaliers-ères dans les établissements qui leur offrent cette possibilité. Nous constatons donc qu'environ **60% des employé-e-s résidant en Suisse et des frontaliers-ères**, qui travaillent au sein d'établissements leur permettant le télétravail, **avaient recours au moins partiellement au télétravail** durant le mois de février 2022. Sur la base des résultats de l'enquête, il semblerait donc que le recours effectif au télétravail soit relativement similaire entre les employé-e-s résidant en Suisse et les frontaliers-ères. Cette similitude est entre autres explicable par le fait que la recommandation de télétravail était en vigueur en Suisse au moment de l'enquête et que l'accord entre la Suisse et la France pour le télétravail transfrontalier était toujours valable. De plus, dans la grande majorité des cas, une très petite minorité des frontaliers-ères a recours entièrement au télétravail et ce n'est que dans le canton de Vaud qu'il est relativement courant que ces personnes aient recours au télétravail plus de la moitié de leur temps de travail, comme pour les personnes résidant en Suisse.

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le télétravail et la politique de recrutement

Selon les résultats obtenus, la pandémie a joué un rôle important dans l'existence de ces possibilités de télétravail, puisque près de **40% des établissements ne proposaient pas de telles possibilités avant la pandémie**, que cela concerne

Résumé

les employé·e·s résidant en Suisse ou les frontaliers·ères.

La pandémie a donc eu un impact considérable sur les possibilités de télétravail proposées par les établissements à leur personnel, mais aussi sur le recours effectif à cette possibilité. Une très grande majorité des établissements estiment que les proportions de personnes faisant du télétravail, qu'il s'agisse d'employé·e·s résidant en Suisse ou de frontaliers·ères, ont **nettement augmenté** depuis la pandémie. Par ailleurs, les différences dans le recours au télétravail avant la pandémie et durant les différentes phases depuis l'apparition de la pandémie sont très nettes et illustrent bien l'impact à court terme de celle-ci sur l'organisation du travail au sein des établissements.

Cependant, bien que l'impact à court terme de la pandémie sur la pratique du télétravail soit considérable, il semblerait que l'impact plus large et à long terme sur l'organisation des établissements et notamment sur leur politique de recrutement soit bien plus limité. Ainsi, pour la très grande majorité des établissements, les expériences faites avec le télétravail depuis 2020 **n'ont pas eu et n'auront pas d'impact sur leur politique de recrutement**, tant pour les employé·e·s résidant en Suisse que pour les frontaliers·ères.

Bilan

Sur la base des résultats de la présente étude, nous pouvons aisément affirmer que la **pratique du télétravail dans l'Arc jurassien s'est fortement développée** ces dernières années, notamment depuis l'apparition de la pandémie, aussi bien pour les employé·e·s résidant en Suisse que pour les frontaliers·ères. Ce développement s'est fait autant au niveau des possibilités offertes que du recours effectif à cette pratique. De plus, selon plusieurs autres sondages menés sur la thématique au niveau suisse, les expériences faites avec le télétravail se sont avérées positives pour une grande partie des employé·e·s et plusieurs employeurs se sont orientés vers des solutions hybrides malgré la fin des mesures de recommandation du télétravail. Cependant, l'impact à long terme de la pandémie sur le recours effectif au télétravail et sur l'organisation du travail au sein des entreprises reste dans l'immédiat très incertain.

1 Introduction et problématique

1.1 Contexte

La pandémie de Covid-19 a bouleversé le quotidien des entreprises et de leurs employé·e·s, notamment dans les secteurs permettant le recours au télétravail. L'imposition du télétravail pour des raisons sanitaires a poussé les entreprises à revoir leur modèle d'organisation du travail et le cadre proposé à leurs employé·e·s. Ce réaménagement des conditions de travail a des répercussions particulières sur les travailleur·euses frontalier·ères. En effet, en temps normal, ces travailleurs·euses sont soumis·es à des dispositions spécifiques en ce qui concerne l'imposition de leur rémunération et leur assujettissement aux assurances sociales pour du travail accompli sur le lieu de résidence, notamment à des limites de jours d'exercice de leur travail à leur domicile. Le 13 mai 2020, la Suisse et la France ont conclu un accord permettant des dérogations à ces règles et à ces limites de jours. Ainsi, les jours travaillés dans l'Etat de résidence (France) sont considérés comme des jours travaillés dans l'Etat dans lequel la personne aurait exercé son emploi en temps normal (Suisse). Cela signifie que les travailleurs·euses frontalier·ères sont imposé·es à la source pour l'intégralité de leur rémunération et sont assujetti·es aux assurances sociales suisses, indépendamment du lieu de l'exercice de l'activité. Cet accord amiable a été prolongé plusieurs fois et doit désormais prendre fin le 30 juin 2022. L'Arc jurassien étant un espace transfrontalier entre la France et la Suisse, les entreprises actives sur son territoire sont particulièrement impactées par ces mesures.

Dans ce contexte, l'association faîtière **arc**jurassien.ch, qui regroupe les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud, a mandaté la présente étude. Celle-ci a pour **objectif global** d'établir un état des lieux le plus exhaustif possible du recours au télétravail parmi les frontalier·ères actifs·ves dans l'Arc jurassien. Dans ce sens, l'étude doit répondre aux **objectifs spécifiques** suivants :

- **quantifier le nombre de frontalier·ères** ayant recours au télétravail dans les différents secteurs d'activité de l'arc jurassien ;
- **évaluer l'impact du recours au télétravail** des frontalier·ères sur la politique de recrutement des entreprises.

Les résultats de la présente étude doivent constituer une base documentaire pour les réflexions à propos de l'évolution des réglementations en cours concernant le télétravail transfrontalier dans cette région géographique.

1.2 Situation actuelle et défis

Depuis le début des années 2000, le télétravail à domicile a été en constante hausse parmi la population active en Suisse. La pandémie de Covid-19 a accéléré cette tendance. En effet, alors que la part de la population active effectuant du télétravail au moins occasionnellement était d'environ 25% en 2019, celle-ci est montée à 34% en 2020 et a quasiment atteint les 40% en 2021, selon les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS).¹ Selon des calculs effectués par Müller & Salvi (2022), cette part représentait 27% dans les cantons de Jura et Neuchâtel, 33% dans le canton de Berne et 35% dans le canton de Vaud. Selon une étude de gfs.bern mandatée par Syndicom (2021), 79% des employé·e·s interrogé·e·s ont déclaré souhaiter de continuer à travailler en partie en télétravail après la pandémie. Globalement, il semblerait que la pratique du télétravail, au moins à temps partiel, va s'installer durablement dans le quotidien des entreprises exerçant une activité qui le permet.

¹ Office fédéral de la statistique (OFS). Enquête suisse sur la population active (ESPA) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/societe-information/indicateurs-generaux/economie-nationale/teletravail.html>

2 Etablissements et frontaliers·ères de l'Arc jurassien

Cette situation pose un certain nombre de défis, notamment en ce qui concerne les frontaliers et frontalières. En effet, le guide du « Télétravail transfrontalier » établi par l'ensemble des Chambres latines de commerce et d'industrie, la Fédération des entreprises romandes, le Groupement des entreprises multinationales et la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse en collaboration avec l'Antenne romande l'Union patronale suisse, identifie des risques impliqués par le télétravail transfrontalier dans cinq domaines : l'assujettissement aux assurances sociales, les aspects fiscaux, le tribunal territorialement compétent, le droit applicable et la protection des données.

En ce qui concerne l'assujettissement aux assurances sociales, si un·e travailleur·euse frontalier·ère exerce son activité dans plusieurs Etats, le/la travailleur·euse sera soumis·e au régime de sécurité sociale de son lieu de résidence pour l'entier de son activité lucrative s'il/elle y travaille au moins 25% de son temps de travail ou y obtient au moins 25% de sa rémunération. Afin d'éviter l'assujettissement dans l'Etat de résidence, l'employeur doit s'assurer que le taux d'activité salariée effectué dans cet Etat (par exemple en cas de télétravail) soit inférieur à 25%.

Par ailleurs, pour les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, si le télétravail d'une personne frontalière dépasse un jour par semaine (20%), l'employé·e risque de perdre son statut de frontalier·ère selon l'évaluation des autorités cantonales compétentes et l'entreprise devra alors obligatoirement prélever un impôt à la source pour le travail effectué en Suisse, ce qui n'est pas le cas autrement.

D'autres risques concernant le tribunal territorialement compétent, le droit applicable et la protection des données existent aussi pour des taux d'activité dans l'Etat de résidence respectivement en télétravail qui seraient de 50% et plus.

Nous constatons donc que l'exercice du télétravail pour une personne frontalière est lié à un certain nombre de risques pour l'employeur lorsque le taux dépasse les 20%, 25% ou 50%. Toutefois, dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus, le télétravail obligatoire a été mobilisé à plusieurs reprises. Afin d'éviter que ces mesures obligatoires ne provoquent l'apparition des problèmes susmentionnés dans les entreprises employant des frontaliers·ères, la Suisse a conclu des accords avec ses pays voisins pour accorder des dérogations aux réglementations existantes durant la pandémie. En ce qui concerne la France, d'où proviennent la grande majorité des frontaliers·ères de l'Arc jurassien, elle a conclu un accord avec la Suisse le 13 mai 2020 qui stipule notamment que « les jours travaillés dans l'Etat de résidence, à domicile et pour le compte d'un employeur situé dans l'autre Etat contractant, en raison des mesures prises pour lutter contre la propagation du Covid-19 sont considérés comme des jours travaillés dans l'Etat dans lequel la personne aurait exercé son emploi source des salaires, traitements et autres rémunérations similaires (« revenus ») en l'absence de telles mesures. »

Cet accord a été prolongé plusieurs fois et doit désormais prendre fin le 30 juin 2022. A la fin des dérogations, les risques évoqués existeront à nouveau pour les entreprises. Sachant que la pandémie a considérablement modifié le quotidien de certaines entreprises et l'organisation du travail, il pourrait s'avérer compliqué de retourner à la situation pré-pandémie pour l'ensemble des frontaliers·ères de l'Arc jurassien.

2 Etablissements et frontaliers·ères de l'Arc jurassien

Afin de mieux appréhender la thématique du télétravail des frontaliers et frontalières, il convient tout d'abord de brièvement présenter les caractéristiques structurelles des établissements de l'Arc jurassien et

2 Etablissements et frontaliers ères de l'Arc jurassien

des frontalières et frontaliers qui y travaillent. Le **Tableau 2** ci-après présente le nombre d'établissements, d'employé-e-s et de frontaliers-ères par canton et secteur².

En ce qui concerne les **cantons**, nous constatons que le canton de Berne emploie plus de 50% du total des employé-e-s de l'Arc jurassien mais seulement 6% du total des frontalières et frontaliers de cette région. Le canton de Vaud occupe environ 37% des employé-e-s et 59% des frontaliers-ères. Le canton du Jura n'occupe quant à lui que 3.5% des employé-e-s mais 14% des frontaliers-ères, tandis que le canton de Neuchâtel occupe 8.5% des employé-e-s et 21% des frontaliers-ères. Ainsi, la part des frontaliers-ères parmi le nombre total d'emplois n'est que de 0.6% dans le canton de Berne, de plus de 8% dans le canton de Vaud, d'environ 13% dans le canton de Neuchâtel et de 21% dans le canton du Jura. Cela peut s'expliquer en grande partie par la géographie même des cantons. Toute la surface des cantons de Jura et Neuchâtel appartient à la région transfrontalière de l'Arc jurassien, tandis que le canton de Vaud et surtout le canton de Berne ont de très vastes territoires éloignés de toute frontière. La proportion de frontaliers-ères dans l'ensemble des établissements est en moyenne de 5.2%.

En termes de **secteurs**, le secteur de l'industrie manufacturière (C) est celui où la proportion de frontaliers-ères parmi le total d'emplois est la plus grande (12.5%), suivi par le secteur des activités de services administratifs et de soutien (N) avec 10% et le secteur du commerce (G) avec 6%. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (M) emploie une proportion de frontaliers-ères légèrement en-dessus de la moyenne (5.3%). Tous les autres secteurs se situent en-dessous de la moyenne, dont notamment les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche (A) et les industries extractives (B) avec 1.1% et les secteurs de l'administration publique (O) et de l'enseignement (P) avec 1.5%.

² Les statistiques à propos du nombre d'emplois se rapportent à 2019 car il n'existe pas encore de données plus récentes, tandis que les statistiques des frontaliers-ères se rapportent au quatrième trimestre 2021. Le nombre d'emplois a tendance à légèrement augmenter d'année en année, entre 1% et 4% chaque 2 ans selon les cantons. Cependant, avec la pandémie, nous estimons qu'il est probable que l'augmentation ait été ralentie et que les chiffres de 2021 ne soient pas grandement différents de ceux de 2019.

2 Etablissements et frontaliers ères de l'Arc jurassien

Tableau 2: Nombre d'établissements, d'employé·e·s et frontaliers·ères par canton et secteur

Canton/Secteur	Nombre d'établissements au total	Nombre d'emplois au total	Proportion emplois parmi total	Nombre de front. au total	Proportion front. parmi total front.	Proportion front. parmi total d'emplois
Canton						
Berne	80'808	649'805	51.4%	3'965	6.1%	0.6%
Jura	6'524	44'714	3.5%	9'328	14.3%	20.9%
Neuchâtel	13'806	107'939	8.5%	13'843	21.2%	12.8%
Vaud	62'704	461'946	36.5%	38'221	58.5%	8.3%
Total	163'842	1'264'404	100%	65'357	100%	5.2%
Secteur						
A/B - Agriculture, sylviculture et pêche/Industries extractives	16'495	52'105	4.1%	576	0.9%	1.1%
C - Industrie manufacturière	10'999	166'022	13.1%	20'736	31.7%	12.5%
D/E/F - Production et distribution d'énergie/d'eau, gestion des déchets/Construction	12'346	91'508	7.2%	3'887	5.9%	4.2%
G - Commerce, réparation automobile	20'510	137'834	10.9%	8'316	12.7%	6.0%
H - Transports et entreposage	3'652	53'215	4.2%	1'843	2.8%	3.5%
I - Hébergement et restauration	7'762	59'537	4.7%	2'358	3.6%	4.0%
J/K/L - Information et communication/Activités financières et d'assurance/Activités immobilières	12'205	95'461	7.5%	2'161	3.3%	2.3%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21'413	96'377	7.6%	5'156	7.9%	5.3%
N - Activités de services administratifs et de soutien	6'379	76'160	6.0%	7'707	11.8%	10.1%
O/P - Administration publique/Enseignement	11'022	160'743	12.7%	2'381	3.6%	1.5%
Q - Santé humaine et action sociale	20'845	200'924	15.9%	7'832	12.0%	3.9%
R/S/T/U - Arts, spectacles et activités récréatives/Autres activités de services/Ménages/Activités extraterritoriales	20'214	74'518	5.9%	2'405	3.7%	3.2%
Total	163'842	1'264'404	100%	65'357	100%	5.2%

Source: OFS - Statistique structurelle des entreprises (STATENT) 2019, Statistique des frontaliers (STAF) 2021, calculs BASS

Les frontalières et frontaliers représentent ainsi une part non-négligeable de la main-d'œuvre dans l'Arc jurassien, avec des parts toutefois variables entre les cantons et les différents secteurs économiques. Le **Tableau 3** ci-après présente de façon plus détaillée la répartition des frontaliers·ères dans les différents secteurs NOGA par canton. Nous pouvons notamment constater qu'une grande partie des personnes frontalières travaillent dans l'industrie manufacturière dans les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel où les proportions sont respectivement de 42%, 48% et 44%. Dans le canton de Vaud, cette proportion est de 22%, ce qui est considérablement plus bas mais reste tout de même le secteur occupant le plus de frontaliers·ères. Cette différence entre le canton de Vaud et les trois autres cantons peut s'expliquer par l'importance du secteur horloger dans l'économie de ces trois derniers. Plusieurs autres secteurs occupent entre 10% et 15% des frontaliers·ères selon les cantons. Nous pouvons notamment citer le secteur du commerce et de la réparation automobile, le secteur des services administratifs et de soutien ou encore celui de la santé humaine et de l'action sociale.

2 Etablissements et frontaliers ères de l'Arc jurassien

Tableau 3: Proportion de frontaliers ères dans les différents secteurs NOGA par canton

Secteur économique / Canton	BE	% tot. BE	JU	% tot. JU	NE	% tot. NE	VD	% tot. VD
A/B - Agriculture, sylviculture et pêche/ Industries extractives	19	0.5%	81	1%	75	1%	401	1%
C - Industrie manufacturière	1'668	42%	4'508	48%	6'098	44%	8'463	22%
D/E/F - Production et distribution d'énergie/d'eau, gestion des déchets/Construction	198	5%	409	4%	413	3%	2'866	7%
G - Commerce, réparation automobile	500	13%	1'203	13%	1'167	8%	5'445	14%
H - Transports et entreposage	191	5%	151	2%	234	2%	1'267	3%
I - Hébergement et restauration	82	2%	416	4%	332	2%	1'528	4%
J/K/L - Information et communication/Activités fi- nancières et d'assurance/Activités immobilières	106	3%	112	1%	367	3%	1'576	4%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	262	7%	262	3%	1'638	12%	2'994	8%
N - Activités de services administratifs et de soutien	334	8%	999	11%	1'775	13%	4'599	12%
O/P - Administration publique/Enseignement	223	6%	56	1%	100	1%	2'002	5%
Q - Santé humaine et action sociale	274	7%	843	9%	1'400	10%	5'315	14%
R/S/T/U - Arts, spectacles et activités récréatives/ Autres activités de services/Ménages/ Activités extraterritoriales	107	3%	285	3%	246	2%	1'767	5%
Total	3'964	100%	9'327	100%	13'845	100%	38'222	100%

Source: OFS, Statistique des frontaliers (STAF) 2021, calculs BASS

Une très grande majorité, voire la quasi-totalité des frontaliers ères et frontaliers de ces cantons proviennent de France (voir **Tableau 4**). En effet, dans les cantons de Jura, Neuchâtel et Vaud, la proportion de frontaliers ères résidant en France parmi le total des frontaliers ères dépasse les 99%. Dans le canton de Berne, ce taux est de 75% car il y a environ 19% de frontaliers ères résidant en Allemagne et 3% en Italie.

Tableau 4: Proportion de frontaliers ères (dont provenant de France) parmi le nombre total d'emplois

Canton	Nombre de front.	Front. de France	Part front. de France
Berne	3'965	2'972	75.0%
Jura	9'328	9'310	99.8%
Neuchâtel	13'843	13'809	99.8%
Vaud	38'221	37'928	99.2%
Total	65'357	64'019	98.0%

Source: OFS - Statistique des frontaliers (STAF) 2021, calculs BASS

Parmi ces frontaliers ères et frontaliers résidant en France, les départements de résidence varient fortement en fonction des cantons. Le **Tableau 5** ci-dessous montre les départements de résidence des frontaliers ères par canton. Dans le canton de Neuchâtel, 92% des frontaliers ères de France viennent du Doubs. Parmi les frontaliers ères des cantons de Jura et Berne, le département du Doubs est toujours le plus représenté mais le Haut-Rhin et le Territoire de Belfort ont aussi une certaine importance. Dans le canton de Vaud, la répartition est plus équilibrée entre l'Ain, le Doubs et le Jura ; et c'est la Haute-Savoie qui est la plus représentée avec plus de 30%. Ces différences sont dues en large partie à la situation géographique des différents cantons.

3 Méthodologie – conception de l'enquête, échantillonnage et taux de réponse

Tableau 5: Département de résidence des frontaliers·ères résidant en France par canton

Département de résidence / Canton	BE	% BE	JU	% JU	NE	% NE	VD	% VD
Ain	41	1.4%	14	0.1%	83	0.6%	7'692	20.3%
Doubs	1'693	57.0%	4'272	45.9%	12'706	92.0%	10'074	26.6%
Jura	10	0.3%	13	0.1%	147	1.1%	5'879	15.5%
Haut-Rhin	536	18.0%	1'719	18.5%	207	1.5%	271	0.7%
Haute-Savoie	89	3.0%	22	0.2%	131	0.9%	12'014	31.7%
Territoire de Belfort	410	13.8%	2'835	30.5%	109	0.8%	50	0.1%
Total	2'972	100%	9'310	100%	13'805	100%	37'926	100%

Source: OFS – Statistique des frontaliers (STAF) 2021, calculs BASS

3 Méthodologie – conception de l'enquête, échantillonnage et taux de réponse

Afin de récolter les données nécessaires concernant le recours au télétravail des frontaliers·ères et des employé·e·s résidant en Suisse, une enquête en ligne auprès des employeurs de l'Arc jurassien a été menée. Le présent chapitre détaille les différents aspects méthodiques de l'enquête.

Population de l'enquête

L'enquête devait porter sur l'ensemble des entreprises actives dans l'Arc jurassien. Il a été décidé de se focaliser sur les unités locales (établissements) et non sur les entreprises afin de s'assurer que l'intégralité des employé·e·s renseigné·e·s travaillent bien dans l'Arc jurassien.³ Dans le cadre de la présente étude, il a été décidé de considérer l'ensemble des cantons de Jura, Neuchâtel et Vaud, et seulement les districts du Jura bernois, de Biel/Bienne et du Seeland pour le canton de Berne.⁴ Pour des raisons de pertinence, certains établissements ont cependant été exclus de la population de l'enquête. Il s'agit notamment des établissements comptant moins de 5 employé·e·s car ils sont moins susceptibles d'être concernés par les thématiques du télétravail et des frontaliers·ères. Il a aussi été décidé d'exclure le secteur primaire de l'enquête, à savoir les secteurs NOGA A et B, ainsi que les secteurs T (ménages privés) et U (organisations et organismes extraterritoriaux) pour des raisons de pertinence en lien avec la thématique traitée.

La population de base de l'enquête (voir **Tableau 11** en annexe) est donc constituée d'un nombre total de 24 728 établissements répartis comme suit parmi les cantons : 4 067 dans le canton de Berne, 1 549 dans le canton du Jura, 3 566 dans le canton de Neuchâtel et 15 546 dans le canton de Vaud. Etant donné les contraintes techniques inhérentes à une commande de données auprès de l'OFS, il a été décidé d'agréger les secteurs, hormis les secteurs C (industrie manufacturière) et N (activités de services administratifs et de soutien) qui emploient de nombreux·ses frontaliers·ères et sont particulièrement pertinents pour l'étude.

En termes de nombre d'employé·e·s (voir **Tableau 12** en annexe), les 24 728 établissements emploient un total de 602 063 employé·e·s réparti·e·s comme suit selon les cantons : 93 599 dans le canton de Berne, 35 377 dans le canton du Jura, 90 972 dans le canton de Neuchâtel et 382 115 dans le canton de Vaud.

³ Dans cette étude, nous utilisons les termes « entreprises » et « établissements » pour nous référer aux employeurs. Pour certains des employeurs ayant répondu à l'enquête, il s'agit de services de l'administration publique ou d'écoles pour lesquels ces termes ne sont pas tout à fait appropriés et pour lesquels il serait plus approprié de parler d'« institution ». Nous avons cependant renoncé à faire la distinction entre établissements et institutions afin de faciliter la lecture du texte.

⁴ La considération de ces trois districts uniquement a été décidée pour mieux atteindre les établissements concernés par la thématique des frontaliers·ères et car le questionnaire n'était disponible qu'en langue française. Lorsque nous évoquons le canton de Berne dans la présentation des résultats, il s'agit donc de ces trois districts.

Echantillonnage et stratification

Pour l'enquête auprès des employeurs, un échantillon de 3 500 adresses (plus 500 adresses d'échantillon de réserve) parmi les 24 728 établissements a été tiré du Registre des entreprises et des établissements (REE) de l'OFS. L'échantillon a été stratifié selon les critères des cantons, de la taille de l'entreprise et du secteur économique afin d'obtenir assez d'observations pour chaque catégorie prise en compte.

Répartition selon les cantons : les quatre cantons présentent d'importantes différences en termes de nombre d'établissements actifs sur leur territoire : le canton de Vaud compte par exemple plus de 15 000 établissements (63% du total des quatre cantons) tandis que le canton du Jura en compte 1 500 (6% du total). Afin de pouvoir garantir des observations fiables pour tous les cantons, il a donc été décidé de stratifier l'échantillon pour réduire la part occupée par les établissements du canton de Vaud dans l'échantillon et augmenter celles des autres cantons. Ainsi, dans l'échantillon, les établissements du canton de Vaud représentent 46%, ceux de Berne et Neuchâtel 21%, et ceux du Jura 11%.

Répartition selon la taille : tous les établissements comptant au moins 5 employé·e·s ont été pris en compte. L'échantillon a été stratifié en fonction des catégories de taille suivantes : 5-9 employé·e·s, 10-19, 20-49, 50-99, 100-199, 200 et plus. Puisque les établissements de 5-9 employé·e·s représentent une grande part du total (48%), l'échantillon a été stratifié afin de garantir un nombre suffisant d'observations pour chaque catégorie de taille et augmenter le nombre d'employé·e·s concerné·e·s par l'enquête. Ainsi, dans l'échantillon, les établissements de 5-9 employé·e·s représentent 30% des établissements, ceux de 10-19 29%, ceux de 20-49 26%, ceux de 50-99 9%, ceux de 100-199 4% et ceux de 200 et plus 2%.

Répartition selon la branche : puisque la part des travailleurs·euses frontaliers·ères varie fortement entre les secteurs et le potentiel recours au télétravail également, l'échantillon a été stratifié en fonction des secteurs C (industrie manufacturière), N (activités de services administratifs et de soutien) et des autres secteurs. Le secteur C occupe 31.7% des frontaliers·ères actifs·ives dans l'Arc jurassien. Le secteur N en occupe quant à lui 11.8% du total des frontaliers·ères, ce qui est légèrement moins élevé que les secteurs G (commerce, réparation d'automobiles et de motocycles) avec 12.7% et Q (santé humaine et action sociale) avec 12.0% mais ces deux derniers sont moins susceptibles d'offrir des possibilités de télétravail.⁵ Ainsi, dans l'échantillon, le secteur C représente 17% des établissements, le secteur N 7% et les autres secteurs 76%.

Le **Tableau 13** en annexe présente en détail l'échantillon, y compris l'échantillon de réserve.

Conception du questionnaire

Afin de récolter les données nécessaires auprès des établissements, un questionnaire a été élaboré et programmé en ligne. Ce questionnaire comprenait les parties suivantes :

- 1) Personnel de l'établissement : questions à propos du nombre d'employé·e·s au total, du nombre de frontaliers·ères, de la région de provenance des frontaliers·ères et de leur représentation aux postes de cadres.
- 2) Recours au télétravail : questions à propos des possibilités de télétravail, du recours effectif au télétravail parmi les employé·e·s résidant en Suisse et les frontaliers·ères.
- 3) Impact de la pandémie de Covid-19 : questions à propos des possibilités et du recours au télétravail avant la pandémie et durant les différentes phases de la pandémie pour les employé·e·s résidant en Suisse et les frontaliers·ères, de l'influence des expériences faites avec le télétravail sur la politique de recrutement actuelle et future des établissements.

⁵ A cet égard, voir notamment le Home-Office-Index développé l'Université de Bâle : <https://wwwz.unibas.ch/de/applieconomies/coronavirus/#c24120>

3 Méthodologie – conception de l'enquête, échantillonnage et taux de réponse

Le questionnaire complet se trouve en annexe 2 de la présente étude. Il est important de préciser que l'enquête auprès des établissements a eu lieu durant le mois de février avec des questions se rapportant à la situation début février 2022. Une recommandation de télétravail pour les entreprises était alors en vigueur au niveau fédéral et l'accord entre la Suisse et la France était toujours valable.

Taux de réponse selon les différents critères

Au total, 1 012 établissements ont répondu à l'enquête⁶, ce qui représente un taux de réponse de 30%. Le **Tableau 6** montre le taux de réponse par canton, secteur NOGA et catégorie de taille. Le taux de réponse atteint au moins 20% dans tous les cantons et catégories de taille, ainsi que dans tous les secteurs à l'exception du secteur P (enseignement). Les taux de réponse sont cependant sensiblement plus élevés dans les cantons du Jura (40%) et de Neuchâtel (41%). Cela peut potentiellement s'expliquer car la totalité du canton de Vaud (26%) a été prise en compte dans l'étude et qu'il est probable que des établissements de certaines régions ne se soient pas sentis concernés par une enquête concernant l'Arc jurassien. Pour le canton de Berne (21%), le fait que l'enquête ainsi que les lettres d'invitation aient été rédigées en français a pu jouer un rôle également. Le secteur présentant le taux de réponse le plus élevé (56%) est le secteur E (production et distribution d'eau, gestion des déchets) mais cela s'explique par le faible nombre total d'entreprises dans l'échantillon (18). Le secteur O (administration publique) présente lui aussi un taux de réponse élevé, qui s'explique par l'activité elle-même, puisque les services de l'administration sont plus susceptibles de répondre aux enquêtes mandatées par les cantons. Les secteurs avec les taux de réponse les plus bas sont ceux de l'enseignement (P, 19%) et de l'hébergement et la restauration (I, 22%). Cela peut s'expliquer par la faible pertinence du télétravail dans ces types d'activités.

⁶ 1 013 établissements ont répondu mais l'un de ces établissements a été exclu pour des raisons de plausibilité car les données livrées concernaient l'entreprise active dans toute la Suisse.

Tableau 6: Taux de réponse par canton, secteur et catégorie de taille

Canton/Taille/Secteur	Echantillon brut	Retours de lettres	Echantillon net	Nombre de réponses	Taux de réponse
Canton					
Berne	749	5	744	156	21%
Jura	393	6	387	153	40%
Neuchâtel	751	14	737	300	41%
Vaud	1'607	51	1'556	403	26%
Total	3'500	76	3'424	1'012	30%
Taille					
5 à 9 employé-e-s	1'057	22	1'035	289	28%
10 à 19 employé-e-s	1'008	21	987	287	29%
20 à 49 employé-e-s	919	25	894	291	33%
50 à 99 employé-e-s	293	4	289	88	30%
100 à 199 employé-e-s	141	3	138	35	25%
200 employé-e-s et plus	82	1	81	22	27%
Total	3'500	76	3'424	1'012	30%
Secteur					
C - Industrie manufacturière	561	7	554	162	29%
D - Production et distribution d'énergie	15	1	14	4	29%
E - Production et distribution d'eau, gestion des déchets	18	0	18	10	56%
F - Construction	289	2	287	81	28%
G - Commerce, réparation automobile	516	10	506	131	26%
H - Transports et entreposage	105	10	95	34	36%
I - Hébergement et restauration	215	1	214	48	22%
J - Information et communication	73	1	72	23	32%
K - Activités financières et d'assurance	85	2	83	30	36%
L - Activités immobilières	35	2	33	9	27%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	250	5	245	83	34%
N - Activités de services administratifs et de soutien	264	9	255	84	33%
O - Administration publique	176	5	171	71	42%
P - Enseignement	239	6	233	44	19%
Q - Santé humaine et action sociale	450	11	439	131	30%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	95	3	92	30	33%
S - Autres activités de services	114	1	113	37	33%
Total	3'500	76	3'424	1'012	30%

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, calculs BASS

Appréciation de la représentativité

La stratification de l'échantillon a permis d'obtenir un nombre suffisant de réponses par catégorie définie, à savoir plus de 150 réponses par canton et plus de 80 réponses pour quatre catégories de taille, les deux autres catégories étant relativement peu représentées dans l'échantillon de base et dans la population des établissements de l'Arc jurassien. Les secteurs occupant le plus de frontaliers-ères dans l'Arc jurassien selon la STAF, à savoir les secteurs C, G, Q et N, présentent un nombre relativement important de réponses à l'enquête, ce qui est positif. Les autres secteurs seront quant à eux parfois regroupés pour les évaluations. Il sera donc possible de faire des observations séparées par canton, catégorie de taille et secteur/groupe de secteurs. Il ne sera cependant pas possible de procéder à des évaluations croisant ces différents critères. En outre, étant donné la stratification de l'échantillon, il est important que les résultats soient pondérés afin de pouvoir obtenir des résultats représentatifs. Les résultats présentés dans le présent rapport sont ainsi des résultats pondérés. Des facteurs de pondération ont été fixés en fonction des réponses obtenues par rapport à la population totale sur laquelle porte l'enquête afin de faire correspondre

4 Le télétravail dans les établissements

les résultats à la composition réelle du paysage entrepreneurial de l'Arc jurassien selon l'extrait du REE fourni.

Par ailleurs, certaines limites importantes doivent être évoquées, notamment en ce qui concerne les pondérations et les extrapolations. Ainsi, bien que le taux de réponse dépasse les 20% pour chaque catégorie importante, il reste globalement et pour certaines catégories relativement bas. Ainsi, si le nombre global de réponses reste suffisant, le nombre d'observations pour le phénomène sur lequel porte principalement cette étude, à savoir le télétravail des personnes frontalières, reste limité. Il n'y a par exemple que 7 établissements correspondant à ce profil dans le canton de Berne et 16 dans le canton du Jura parmi les répondants. Il aurait fallu interroger un nombre considérablement plus grand d'établissements pour obtenir un nombre suffisant de réponses pour chaque catégorie, ce qui n'était pas réalisable dans le cadre de ce mandat, notamment à cause des limites techniques inhérentes à une commande de données auprès du REE. Ainsi, dans le cadre d'un échantillon stratifié, il n'est pas possible de demander les données de plus de 30% du total des établissements de chaque catégorie définie (voir Tableaux 10 et 12 en annexe).⁷ De plus, tous les établissements ont dû être contactés car les données du registre ne permettent pas d'identifier a priori ceux qui emploient des frontaliers-ères. Il n'y a donc qu'une certaine partie des établissements contactés qui furent concernés par la thématique et en mesure de livrer des informations intéressantes.

Certaines pondérations sont donc à considérer avec précaution en raison du faible nombre d'observations. Le nombre d'observations est ainsi toujours indiqué dans les tableaux et graphiques afin de rendre compte de la potentielle marge d'erreur. En outre, un nombre limité d'extrapolations pertinentes ont été tout de même réalisées et leurs résultats sont présentés aux chapitres suivants.

4 Le télétravail dans les établissements

La pratique du télétravail dans les établissements constitue l'aspect central de la présente étude. Celle-ci reflète la situation dans les établissements de l'Arc jurassien début février 2022. Les aspects concernant le télétravail dans les établissements peuvent être séparés en deux catégories principales. Premièrement, il s'agit de déterminer quelles sont les **possibilités de télétravail** offertes par les établissements à leurs employé-e-s. Deuxième, il s'agit d'avoir une vue d'ensemble du **recours effectif** au télétravail par les employé-e-s des différents établissements. Les observations pour ces deux aspects sont faites à la fois pour les **employé-e-s résidant en Suisse** d'une part, et pour les **frontaliers-ères** d'autre part afin de déceler d'éventuelles différences, ou au contraire des similitudes.

Le **Tableau 7** présente une vue d'ensemble de la proportion d'établissements avec possibilités de télétravail pour les employé-e-s et les frontaliers-ères selon les différents critères. Le nombre d'observations sur lesquelles se basent les résultats est indiqué afin d'avoir une représentation de l'ordre de grandeur. Les proportions sont quant à elles pondérées pour être représentatives de la population sur laquelle portait l'enquête. Ainsi, 48% des établissements ayant répondu à l'enquête offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse. Cette part va de 35% dans le canton de Jura à 51% dans le canton de Vaud.

En ce qui concerne les frontaliers-ères, la part des établissements leur offrant des possibilités de télétravail parmi les établissements employant des personnes frontalières s'élève globalement à 31% avec des parts allant de 16% dans le canton du Jura à 36% dans le canton de Vaud.

⁷ Par exemple : le canton du Jura compte 17 établissements de 200 employé-e-s ou plus en tout. Dans l'échantillon, il n'aurait pas été possible d'avoir plus de 30% de ce total, à savoir 5 établissements. En raison de l'autre critère défini, à savoir le secteur, l'échantillon ne compte finalement que 3 entreprises du canton du Jura avec 200 employé-e-s ou plus.

4 Le télétravail dans les établissements

Tableau 7: Proportion d'établissements avec possibilité de télétravail pour employé-e-s résidant en Suisse et frontaliers-ères

Canton/Taille/Secteur	Nombre d'étab.	Part des étab. Avec télétravail pour emp. CH	Nombre d'étab. avec front.	Part des étab. avec télétravail pour front.
Canton				
Berne	156	43%	33	(20%)
Jura	153	35%	90	16%
Neuchâtel	300	45%	143	21%
Vaud	403	51%	225	36%
Total	1'012	48%	491	31%
Taille				
5 à 9 employé-e-s	289	40%	96	23%
10 à 19 employé-e-s	287	50%	112	33%
20 à 49 employé-e-s	291	56%	170	33%
50 à 99 employé-e-s	88	65%	66	42%
100 à 199 employé-e-s	35	(68%)	30	(30%)
200 employé-e-s et plus	22	(80%)	17	(55%)
Total	1'012	48%	491	31%
Secteur				
C - Industrie manufacturière	162	36%	107	18%
D - Production et distribution d'énergie	X	X	X	X
E - Production et distribution d'eau, gestion des déchets	10	(26%)	X	X
F - Construction	81	24%	45	(7%)
G - Commerce, réparation automobile	131	35%	71	22%
H - Transports et entreposage	34	(47%)	17	(7%)
I - Hébergement et restauration	48	(6%)	31	(1%)
J - Information et communication	23	(98%)	9	(100%)
K - Activités financières et d'assurance	30	(100%)	12	(76%)
L - Activités immobilières	9	(22%)	X	X
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	83	72%	35	(65%)
N - Activités de services administratifs et de soutien	84	50%	40	(34%)
O - Administration publique	71	70%	21	(53%)
P - Enseignement	44	(52%)	12	(43%)
Q - Santé humaine et action sociale	131	42%	62	31%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	30	(68%)	13	(27%)
S - Autres activités de services	37	(70%)	11	(73%)
Total	1'012	48%	491	31%

() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

X : résultat basé sur 4 observations ou moins. Les résultats ne sont pas publiés pour des raisons de protection des données.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, calculs BASS

En ce qui concerne la taille de l'entreprise, la tendance est la même pour les employé-e-s résidant en Suisse et pour les frontaliers-ères : la proportion des établissements qui offrent des possibilités de télétravail augmente en fonction de la taille de l'entreprise. Alors que seulement 40% des micro-entreprises offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse et 23% à leurs travailleuses-ères frontaliers-ères, ces parts s'élèvent à 80% et 55% pour les entreprises de 200 employé-e-s et plus.

Le secteur joue probablement le rôle le plus important. Ainsi, quasiment tous les établissements de l'information et de la communication (J) ayant répondu offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse ainsi qu'à leurs frontaliers-ères. Les secteurs des activités financières et d'assurance (K),

4 Le télétravail dans les établissements

des activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), des activités de services administratifs et de soutien (N), de l'administration publique (O), de l'enseignement (P) et des autres activités de service (S) se situent aussi sensiblement au-dessus de la moyenne. Les trois secteurs comptant le plus d'établissements ayant répondu à l'enquête, à savoir les secteurs de l'industrie manufacturière (C), du commerce (G) et de la santé humaine et de l'action sociale (Q) présentent quant à eux des moyennes se situant au-dessous des moyennes globales, ce qui s'explique assez aisément par le type d'activité exercée.

Sur la base des informations recueillies dans le cadre de l'enquête, nous avons cherché à estimer le nombre de frontaliers-ères de l'Arc jurassien ayant des possibilités de télétravail. Pour y parvenir, nous avons dû convertir les informations saisies au niveau des établissements en termes de nombre de collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, dans l'enquête, pour chaque établissement, la proportion de frontaliers-ères parmi les employé-e-s a été collectée, ainsi que la proportion de ces frontaliers-ères ayant des possibilités de faire du télétravail. Ces proportions variaient fortement en fonction de la taille de l'entreprise, de la branche ou du canton. Pour l'extrapolation, la part des frontaliers-ères parmi l'ensemble des collaborateurs-trices des établissements interrogés et la part des frontaliers-ères ayant des possibilités de télétravail ont été appliquées à la population de base des collaborateurs-trices de l'Arc jurassien tirée du REE. Les résultats de l'enquête ont en outre ensuite été standardisés avec les chiffres des statistiques sur les frontaliers-ères. La taille de l'entreprise ainsi que le canton ont été pris en compte pour cette standardisation. Avec ce procédé, nous pouvons estimer à environ 18 000 le nombre de frontaliers-ères travaillant dans l'Arc jurassien qui ont des possibilités de faire du télétravail au total. Le **Tableau 8** ci-dessous présente la répartition par canton sous forme arrondie.

Tableau 8: Estimations du nombre de frontaliers-ères avec possibilités de télétravail selon le canton

	Nombre de frontaliers-ères avec possibilités de télétravail (extrapolation, arrondi)
Berne	1'000
Jura	2'000
Neuchâtel	4'000
Vaud	11'000
Total Arc Jurassien	18'000

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022 (n=1'012), Statistique des frontaliers (STAF) 2021, calculs BASS

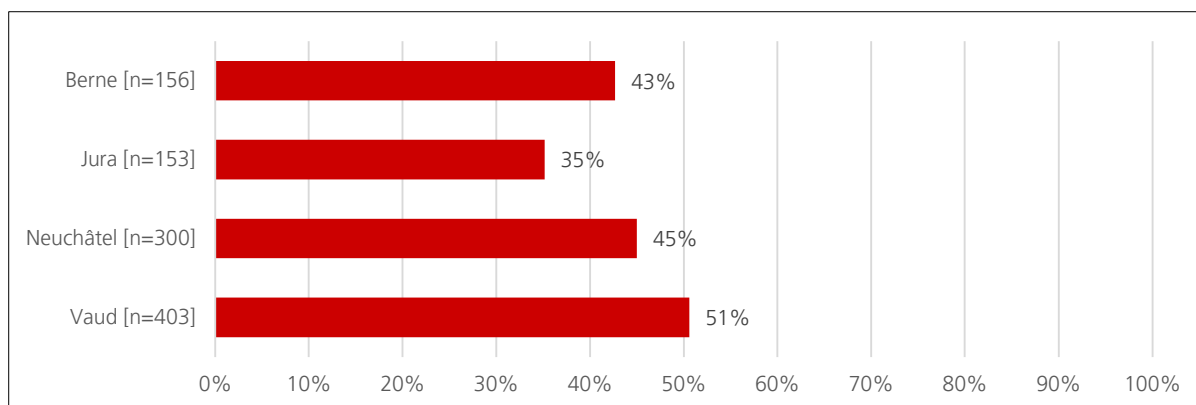
4.1 Le télétravail parmi les employé-e-s résidant en Suisse

4.1.1 Les possibilités de télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse

Comme nous l'avons vu, 48% des établissements offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse. Ces parts varient entre 35% et 51% selon les cantons. La **Figure 1** présente la part des établissements qui offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse selon le canton.

4 Le télétravail dans les établissements

Figure 1: Part des établissements avec télétravail pour employé-e-s résidant en Suisse selon le canton

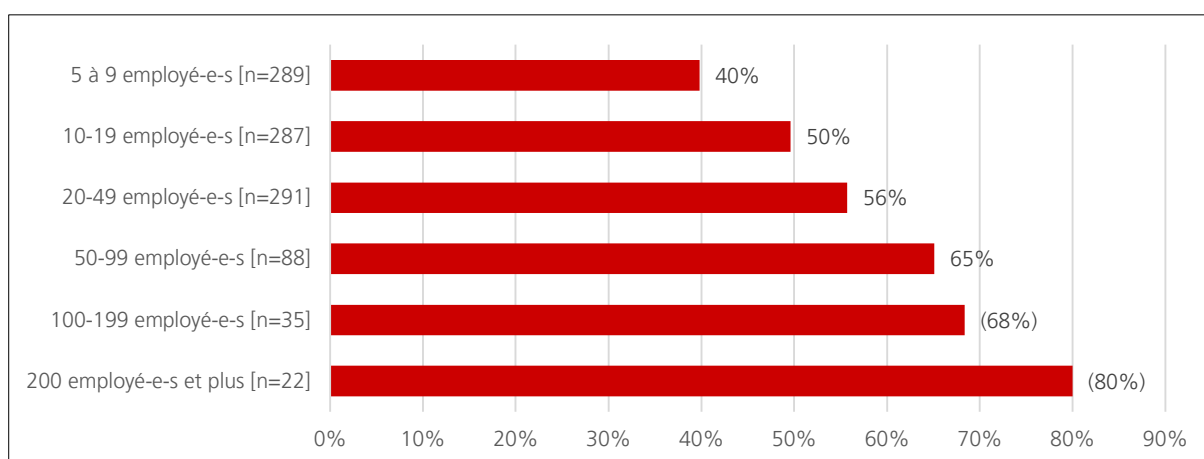


Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022 (n=1'012), calculs BASS

Si nous regardons les possibilités de télétravail dans le détail, nous constatons qu'il est rare que cette possibilité soit octroyée à l'ensemble des employé-e-s résidant en Suisse. Ainsi, la part des établissements offrant cette possibilité à la totalité de leurs employé-e-s résidant en Suisse va de 4% dans le canton de Berne à 16% dans le canton de Vaud. La grande majorité des établissements offrant des possibilités de télétravail ne les offrent donc qu'à une certaine partie des employé-e-s (voir **Figure 20** en annexe).

En ce qui concerne les catégories de taille, la part des établissements proposant des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse évolue tendanciellement en fonction de la taille. Ainsi, si cette part n'est que de 40% dans les entreprises de 5 à 9 employé-e-s, elle est de 80% dans les entreprises de 200 employé-e-s et plus (voir **Figure 2**). Là aussi, la grande majorité des établissements n'offrent des possibilités de télétravail qu'à une partie de leurs employé-e-s. Cependant, il est plus courant que l'intégralité des employé-e-s résidant en Suisse aient des possibilités de télétravail dans les entreprises de 5 à 9 employé-e-s (14%) que dans les entreprises de 100 à 199 employé-e-s (8%) ou 200 employé-e-s et plus (11%).

Figure 2: Part des établissements avec télétravail pour employé-e-s résidant en Suisse selon la catégorie de taille



() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

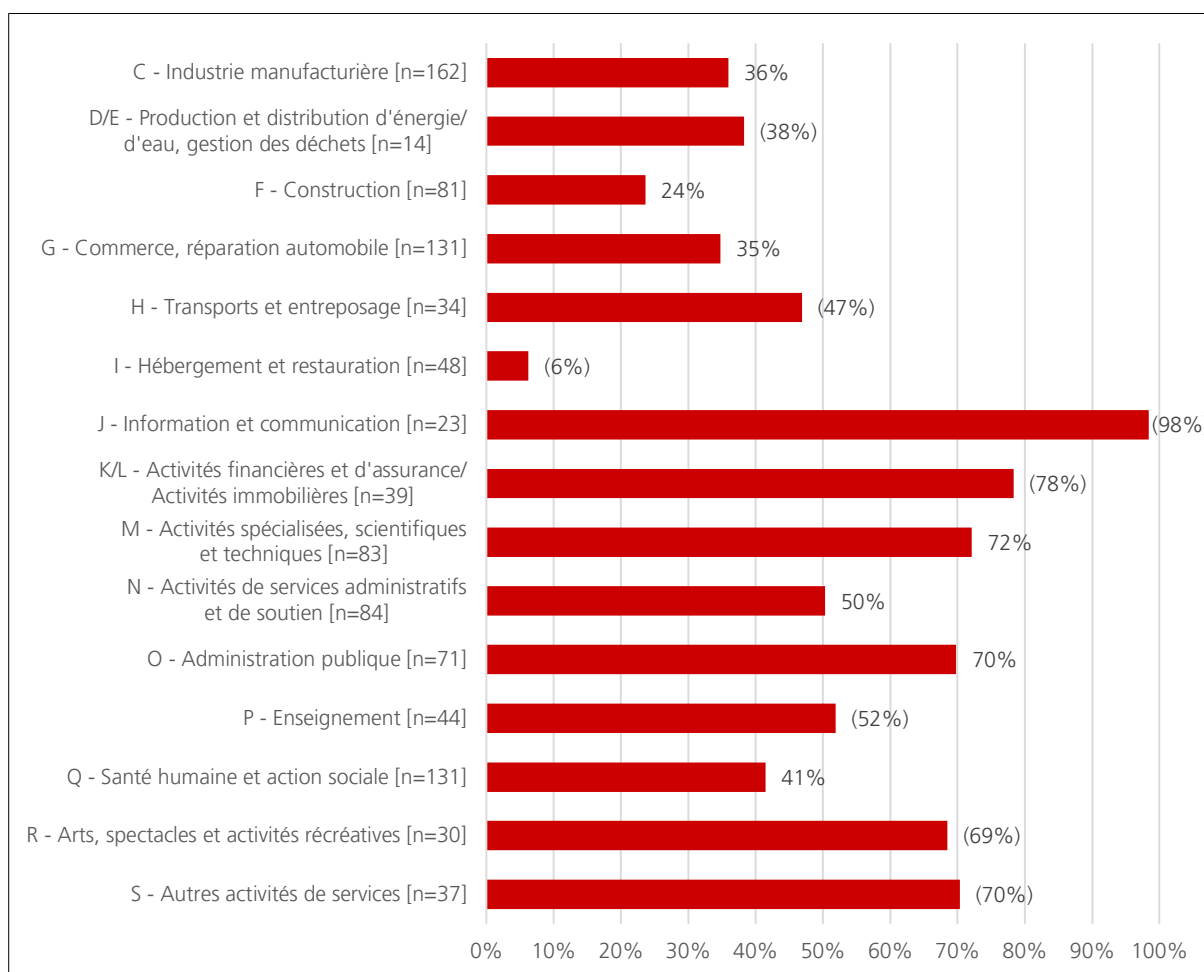
Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022 (n=1'012), calculs BASS

Le secteur joue aussi un rôle déterminant dans les possibilités de télétravail (voir **Figure 3**). Ainsi, la part des établissements offrant ces possibilités va de 6% dans le secteur de l'hébergement et de la restauration à 98% dans le secteur de l'information et de la communication (J). Les secteurs des activités financières et

4 Le télétravail dans les établissements

d'assurance (K), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), des activités de services administratifs et de soutien (N), de l'administration publique (O), de l'enseignement (P), des arts, spectacles et autres activités récréatives (R) et des autres activités de service (S) se situent aussi à 50% ou plus. Les trois secteurs comptant le plus d'établissements ayant répondu à l'enquête, à savoir les secteurs de l'industrie manufacturière (C), du commerce (G) et de la santé humaine et de l'action sociale (Q) présentent quant à eux des moyennes se situant au-dessous de 50%, ce qui s'explique assez aisément par le type d'activité exercée.

Figure 3: Part des établissements avec télétravail pour employé-e-s résidant en Suisse selon le secteur



() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022 (n=1'012), calculs BASS

4.1.2 Le recours effectif au télétravail des employé-e-s résidant en Suisse

48% des établissements offrent des possibilités de télétravail à au moins une partie de leurs employé-e-s résidant en Suisse. Toutefois, dans la pratique, ces employé-e-s ont recours au télétravail dans des proportions différentes. Le **Tableau 9** ci-dessous montre le recours au télétravail des employé-e-s résidant en Suisse dans les établissements qui en offrent la possibilité selon les différents critères. Nous constatons que dans les cantons de Berne (68%) et Neuchâtel (70%) la majorité des employé-e-s résidant en Suisse n'ont pas du tout recours au télétravail. Cette part est cependant de 27% dans le canton du Jura et 37% dans le canton de Vaud. Dans ces deux cantons, la majorité des employé-e-s ont partiellement recours au télétravail. Dans tous les cantons, seule une très petite minorité (entre 2 et 5%) des employé-e-s a entièrement recours au télétravail.

4 Le télétravail dans les établissements

Tableau 9: Recours au télétravail des employé·e·s résidant en Suisse dans les établissements qui en offrent la possibilité

	Emp. ayant entièrement recours au télétravail en %	Emp. ayant partiellement recours au télétravail en %	Emp. sans recours au télétravail en %
Canton			
Berne	5%	27%	68%
Jura	4%	69%	27%
Neuchâtel	2%	28%	70%
Vaud	4%	60%	37%
Total	3%	55%	42%
Taille			
5-9 employé·e·s	1%	82%	17%
10-19 employé·e·s	7%	29%	64%
20-49 employé·e·s	4%	33%	63%
50-99 employé·e·s	4%	38%	58%
100-199 employé·e·s	(7%)	(13%)	(80%)
200 et plus	(19%)	(33%)	(48%)
Total	3%	55%	42%
Secteur			
C - Industrie manufacturière	1%	38%	61%
D - Production et distribution d'énergie	X	X	X
E - Production et distribution d'eau, gestion des déchets	X	X	X
F - Construction	(1%)	(22%)	(77%)
G - Commerce, réparation automobile	(20%)	(37%)	(44%)
H - Transports et entreposage	(0%)	(13%)	(87%)
I - Hébergement et restauration	X	X	X
J - Information et communication	(25%)	(56%)	(20%)
K - Activités financières et d'assurance	(4%)	(77%)	(19%)
L - Activités immobilières	X	X	X
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18%	48%	33%
N - Activités de services administratifs et de soutien	(2%)	(13%)	(85%)
O - Administration publique	3%	29%	68%
P - Enseignement	(0%)	(81%)	(19%)
Q - Santé humaine et action sociale	2%	18%	80%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	(49%)	(14%)	(37%)
S - Autres activités de services	(9%)	(64%)	(27%)
Total	3%	55%	42%

Note : Il est possible que certaines parts additionnées n'atteignent pas ou dépassent les 100%. Cela est dû aux arrondis.

() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

X : résultat basé sur 4 observations ou moins. Les résultats ne sont pas publiés pour des raisons de protection des données.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les employé·e·s résidant en Suisse (n=501), calculs BASS

Dans les entreprises de 5 à 9 employé·e·s, la part des personnes sans recours au télétravail est de 17% tandis que cette part se situe aux alentours des 60% dans les entreprises de 10 à 99 employé·e·s. Cette part est de 80% dans les entreprises de 100 à 199 employé·e·s et de 48% dans les entreprises de 200 employé·e·s et plus mais ces dernières observations sont à prendre avec précaution en raison du faible nombre d'observations. La part des personnes ayant partiellement recours au télétravail se situe entre 29% et 38% dans la plupart des catégories de taille, à l'exception des établissements de 5 à 9 employé·e·s (82%) et 100 à 199 employé·e·s (13%). Dans toutes les catégories de taille à l'exception de 200

4 Le télétravail dans les établissements

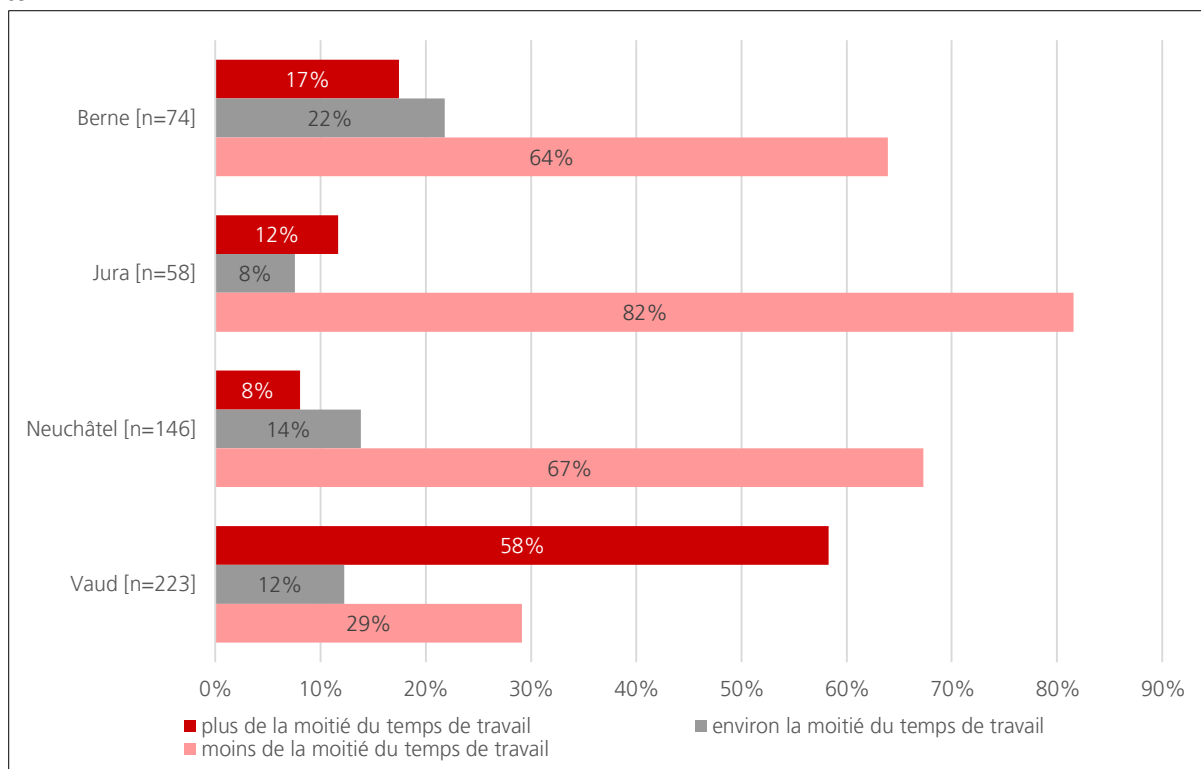
employé·e·s et plus (19%), une très petite minorité (entre 1 et 7%) des employé·e·s a entièrement recours au télétravail. Ainsi, bien qu'il soit moins courant que les établissements de 5 à 9 employé·e·s offrent des possibilités de télétravail, lorsque cela est le cas, la très grande majorité des employé·e·s en profitent. Dans les autres catégories de taille, seule une minorité des employé·e·s profite des possibilités de télétravail, à l'exception de la catégorie 200 et plus. Dans cette dernière, il est intéressant de constater que près de 20% des employé·e·s ont entièrement recours au télétravail, bien que le nombre d'observations soit peu élevé. Cela peut potentiellement s'expliquer par la plus grande difficulté de mettre en place des mesures de protection sur des sites accueillant de nombreuses personnes (distances, etc.) et par des moyens plus importants pour mettre en place des solutions à distance.

Ces parts varient fortement entre les secteurs mais sont pour la plupart cohérentes avec les observations faites plus tôt. Dans les secteurs de la construction, des transports, des activités de services administratifs et de soutien et de la santé humaine et de l'action sociale, plus de trois quarts des employé·e·s n'ont pas du tout recours au télétravail. Il est notamment intéressant de constater que bien que 50% des établissements du secteur N (services administratifs et de soutien) proposent des possibilités de télétravail, seulement 15% des employé·e·s y ont effectivement recours. A l'inverse, dans les secteurs de l'information et de la communication, des activités financières et d'assurance, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de l'enseignement et des autres activités de services, une grande majorité des employé·e·s a recours au moins partiellement au télétravail. Cette part est la plus importante dans le secteur de l'enseignement (P) avec 81% des employé·e·s qui y ont recours partiellement. Il est probable que les établissements de ce secteur qui admettent offrir des possibilités de télétravail sont des universités ou des hautes écoles, dans lesquelles l'enseignement en ligne est devenu une pratique courante.

Parmi les personnes ayant partiellement recours au télétravail, la part du temps de travail passé en télétravail peut aussi varier. La **Figure 4** ci-après montre la part du temps de travail passé en télétravail pour les employé·e·s résidant en Suisse selon le canton. Dans les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel, la majorité des employé·e·s passe moins de la moitié du temps de travail en télétravail, avec des parts allant de 64% dans le canton de Berne à 82% dans le canton du Jura. Dans ces trois cantons, 8 à 17% des employé·e·s font du télétravail plus de la moitié de leur temps de travail. Dans le canton de Vaud, les proportions diffèrent fortement. Ainsi, 58% des employé·e·s résidant en Suisse passent plus de la moitié de leur temps de travail en télétravail et seulement 29% moins de la moitié de leur temps de travail. Cela est probablement dû au secteur d'activité des établissements ayant répondu à l'enquête.

4 Le télétravail dans les établissements

Figure 4: Part du temps de travail passé en télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse selon le canton



Note : Il est possible que certaines parts additionnées n'atteignent pas ou dépassent les 100%. Cela est dû au fait qu'il était demandé aux établissements de procéder à des estimations.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse (n=501), calculs BASS

Dans toutes les catégories de taille à l'exception des établissements de 5 à 9 employé-e-s, une majorité des employé-e-s passent moins de la moitié de leur temps de travail en télétravail avec des parts allant de 52% (50 à 99 employé-e-s) à 95% (100 à 199 employé-e-s). A l'inverse, dans la catégorie de 5 à 9 employé-e-s, une grande majorité (73%) passe plus de la moitié du temps de travail en télétravail. Cela confirme les observations faites plus tôt, à savoir que le recours au télétravail dans les établissements de 5 à 9 employé-e-s est tendanciellement plus important bien que les établissements sont moins nombreux à offrir ces possibilités. Les réponses varient en fonction des secteurs mais dans la quasi-totalité de ceux-ci, une majorité des employé-e-s travaille moins de la moitié de son temps de travail en télétravail. Une exception notable est le secteur de l'enseignement où 74% des employé-e-s ayant partiellement recours au télétravail y ont recours plus de la moitié de leur temps de travail. Cela peut s'expliquer car le travail de préparation des cours se fait effectivement au domicile et que les cours en ligne sont devenus une pratique répandue dans les universités et hautes écoles.

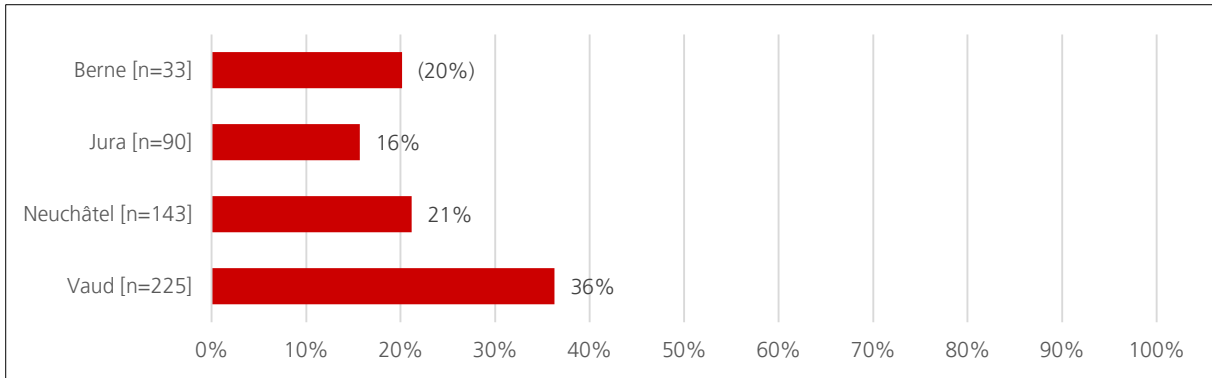
4.2 Le télétravail parmi les frontaliers-ères

4.2.1 Les possibilités de télétravail pour les frontaliers-ères

Une autre partie importante de l'étude concernait le télétravail parmi les travailleurs-euses frontaliers-ères. Un peu moins de la moitié des établissements interrogés employaient des frontaliers-ères. Les parts de ceux-ci qui offrent des possibilités de télétravail à leurs frontaliers-ères vont de 16% dans le canton du Jura à 36% dans le canton de Vaud. La **Figure 5** présente la part des établissements qui offrent des possibilités de télétravail à leurs frontaliers-ères selon le canton.

4 Le télétravail dans les établissements

Figure 5: Part des établissements avec télétravail pour frontaliers·ères selon le canton

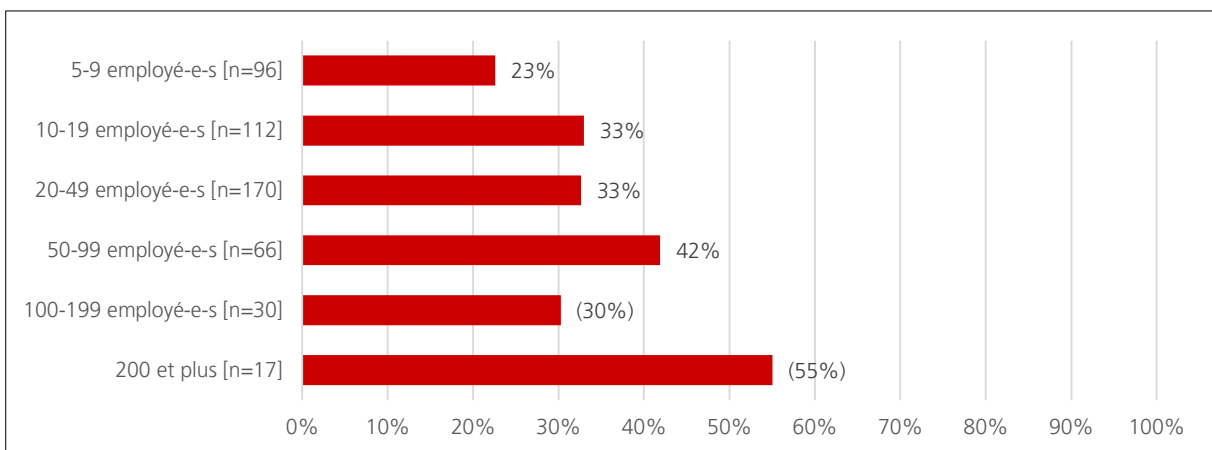


() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.
 Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements employant des frontaliers·ères (n=491), calculs BASS

Parmi les établissements offrant des possibilités de télétravail à leurs frontaliers·ères, plus de la moitié offrent ces possibilités à l'ensemble de leurs frontaliers·ères dans les cantons de Berne (18% parmi les 20%), Jura (11% parmi les 16%) et Vaud (22% parmi les 36%). Cette part est de 9% parmi les 21% dans le canton de Neuchâtel (voir **Figure 21** en annexe). Ces parts sont plus élevées que pour les employé·e-s résidant en Suisse. Cela peut potentiellement s'expliquer par le nombre relativement faible de frontaliers·ères par établissement ainsi que le nombre important d'établissements n'employant qu'un·e ou deux frontaliers·ères. De plus, le nombre d'établissements offrant des possibilités de télétravail à leurs frontaliers·ères pour les cantons de Berne (7) et de Jura (15) étant faibles, ces résultats sont à traiter avec précaution.

En ce qui concerne les catégories de taille (**Figure 6**), la part des établissements offrant des possibilités de télétravail à leurs frontaliers·ères augmente entre la catégorie de 5 à 9 employé·e-s (23%) et celle de 10 à 19 employé·e-s (33%). Les catégories de 20 à 49 employé·e-s et de 100 à 199 employé·e-s présentent aussi des proportions similaires tandis que les catégories de 50 à 99 employé·e-s (42%) et surtout de 200 employé·e-s et plus (55%) présentent des parts plus importantes.

Figure 6: Part des établissements avec télétravail pour frontaliers·ères selon la catégorie de taille



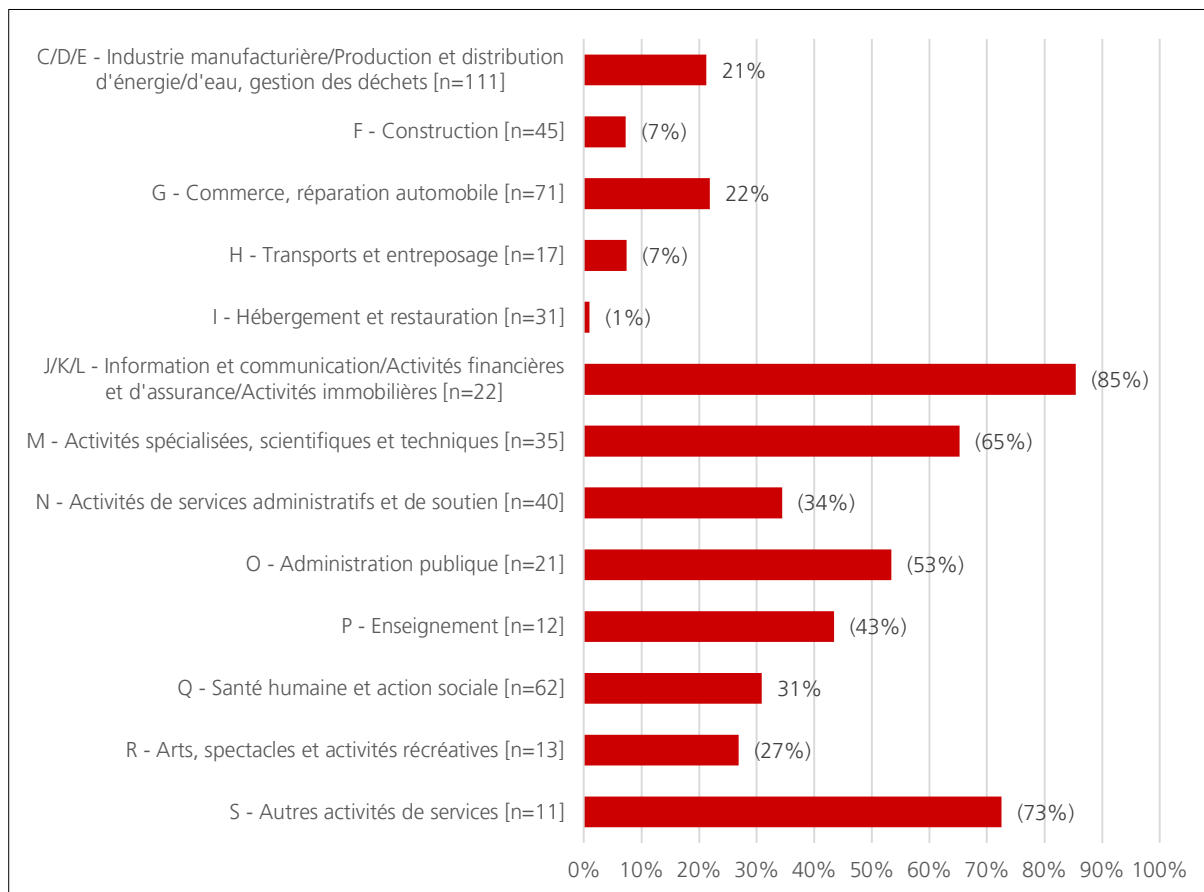
() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.
 Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements employant des frontaliers·ères (n=491), calculs BASS

Comme pour les employé·e-s résidant en Suisse, le secteur joue un rôle important (**Figure 7**). Ainsi, les parts selon les secteurs suivent la même tendance que celles pour les employé·e-s résidant en Suisse tout en étant à chaque fois inférieures à l'exception du secteur des autres activités de service (S). Pour la

4 Le télétravail dans les établissements

plupart des secteurs, le nombre d'observations est toutefois très limité. Les secteurs les mieux représentés, à savoir les secteurs de l'industrie manufacturière (C), du commerce (G) et de la santé et action sociale (Q) offrent peu de possibilités de télétravail à leurs frontaliers·ères, comme pour les employé·e·s résidant en Suisse.

Figure 7: Part des établissements avec télétravail pour frontaliers·ères selon le secteur



() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements employant des frontaliers·ères (n=491), calculs BASS

Sur la base des résultats de l'enquête, les tendances selon les cantons, les catégories de taille et les secteurs, sont ainsi similaires pour les possibilités de télétravail offertes aux employé·e·s résidant en Suisse et les possibilités offertes aux frontaliers·ères. Cependant, pour ces derniers·ères, les proportions d'établissements leur offrant des possibilités de télétravail sont partout plus faibles.

4.2.2 Le recours effectif au télétravail des frontaliers·ères

31% des établissements employant des frontaliers·ères offrent des possibilités de télétravail à au moins une partie de leurs frontaliers·ères. Ces personnes ont cependant recours au télétravail dans des proportions différentes. Le **Tableau 10** ci-dessous montre le recours au télétravail des frontaliers·ères dans les établissements qui leur en offrent la possibilité selon les différents critères. Les tendances générales sont les mêmes que pour les employé·e·s résidant en Suisse en moyenne globale : une majorité des employé·e·s a partiellement recours au télétravail, environ 40% n'ont pas du tout recours au télétravail et une très petite minorité a entièrement recours au télétravail. Concernant les résultats séparés selon les différents critères, la plupart de ceux-ci sont à considérer avec précaution car ils ne se basent que sur un nombre relativement faible d'observations. Nous constatons qu'environ la moitié des frontaliers·ères n'ont pas recours au télétravail dans le canton du Jura (46%), et une majorité dans le canton de Neuchâtel

4 Le télétravail dans les établissements

(69%). Dans les cantons de Vaud (36%) et Berne (23%), ces proportions sont plus basses. Comme pour les employé-e-s résidant en Suisse, seule une très petite minorité (entre 3 et 10%) des frontaliers-ères ont entièrement recours au télétravail.

Tableau 10: Recours au télétravail des frontaliers-ères

	Front. ayant entièrement recours au télétravail en %	Front. ayant partiellement recours au télétravail en %	Front. sans recours au télétravail en %
Canton			
Berne	(10%)	(67%)	(23%)
Jura	(3%)	(52%)	(46%)
Neuchâtel	(3%)	(28%)	(69%)
Vaud	5%	59%	36%
Total	5%	57%	39%
Taille			
5 à 9 employé-e-s	(0%)	(99%)	(1%)
10 à 19 employé-e-s	(9%)	(53%)	(38%)
20 à 49 employé-e-s	(4%)	(20%)	(76%)
50 à 99 employé-e-s	(0%)	(19%)	(81%)
100 à 199 employé-e-s	(6%)	(53%)	(41%)
200 employé-e-s et plus	(48%)	(51%)	(1%)
Total	5%	57%	39%
Secteur			
C - Industrie manufacturière	(2%)	(52%)	(46%)
D - Production et distribution d'énergie	X	X	X
E - Production et distribution d'eau, gestion des déchets	X	X	X
F - Construction	X	X	X
G - Commerce, réparation automobile	(0%)	(70%)	(30%)
H - Transports et entreposage	X	X	X
I - Hébergement et restauration	X	X	X
J - Information et communication	(33%)	(65%)	(2%)
K - Activités financières et d'assurance	(0%)	(95%)	(5%)
L - Activités immobilières	X	X	X
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	(7%)	(89%)	(4%)
N - Activités de services administratifs et de soutien	(9%)	(49%)	(42%)
O - Administration publique	(1%)	(26%)	(74%)
P - Enseignement	(0%)	(100%)	(0%)
Q - Santé humaine et action sociale	(0%)	(7%)	(93%)
R - Arts, spectacles et activités récréatives	(99%)	(1%)	(0%)
S - Autres activités de services	(4%)	(94%)	(2%)
Total	5%	57%	39%

Note : Il est possible que certaines parts additionnées n'atteignent pas ou dépassent les 100%. Cela est dû aux arrondis.

() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

X : résultat basé sur 4 observations ou moins. Les résultats ne sont pas publiés pour des raisons de protection des données.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les frontaliers-ères (n=144), calculs BASS

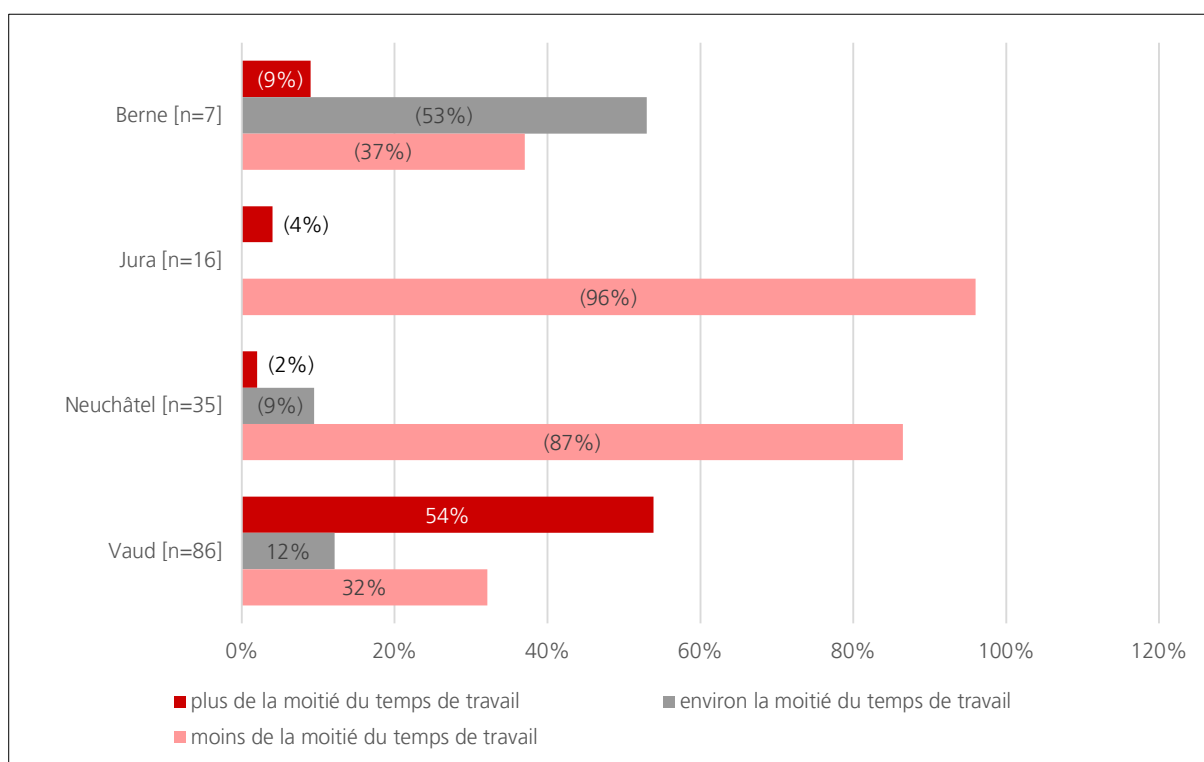
Les parts varient aussi fortement entre les catégories de taille et les secteurs mais les nombres d'observations sont faibles. Nous pouvons cependant à nouveau constater que la quasi-totalité des employé-e-s des établissements de 5 à 9 employé-e-s ont partiellement recours au télétravail. Cela peut s'expliquer par le

4 Le télétravail dans les établissements

fait que la plupart de ces établissements n'emploie qu'un-e seul-e frontalier-ère. La catégorie de 200 employé-e-s et plus présente à nouveau une proportion de personnes ayant entièrement recours au télétravail plus importante que la moyenne, qui peut potentiellement s'expliquer par les infrastructures nécessaires pour mettre en place des solutions à distance.

Parmi les personnes ayant partiellement recours au télétravail, la part du temps de travail passé en télétravail peut aussi varier. La **Figure 8** ci-après montre la part du temps de travail passé en télétravail pour les frontaliers-ères selon le canton. Les tendances entre les cantons sont globalement les mêmes que pour les employé-e-s résidant en Suisse, à l'exception du canton de Berne où le nombre d'observations est très faible. Ainsi, pour les cantons de Jura (96%) et Neuchâtel (87%), une très grande partie des frontaliers-ères passent moins de la moitié de leur temps de travail en télétravail. A l'inverse, dans le canton de Vaud, 54% des frontaliers-ères ayant partiellement recours au télétravail y ont recours plus de la moitié de leur temps de travail, ce qui est similaire à la proportion pour les employé-e-s résidant en Suisse (58%). Ces différences importantes peuvent probablement s'expliquer par la taille et le secteur des établissements concernés.

Figure 8: Part du temps de travail passé en télétravail pour les frontaliers-ères selon le canton



Note : Il est possible que certaines parts additionnées n'atteignent pas ou dépassent les 100%. Cela est dû au fait qu'il était demandé aux établissements de procéder à des estimations.

() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les frontaliers-ères (n=144), calculs BASS

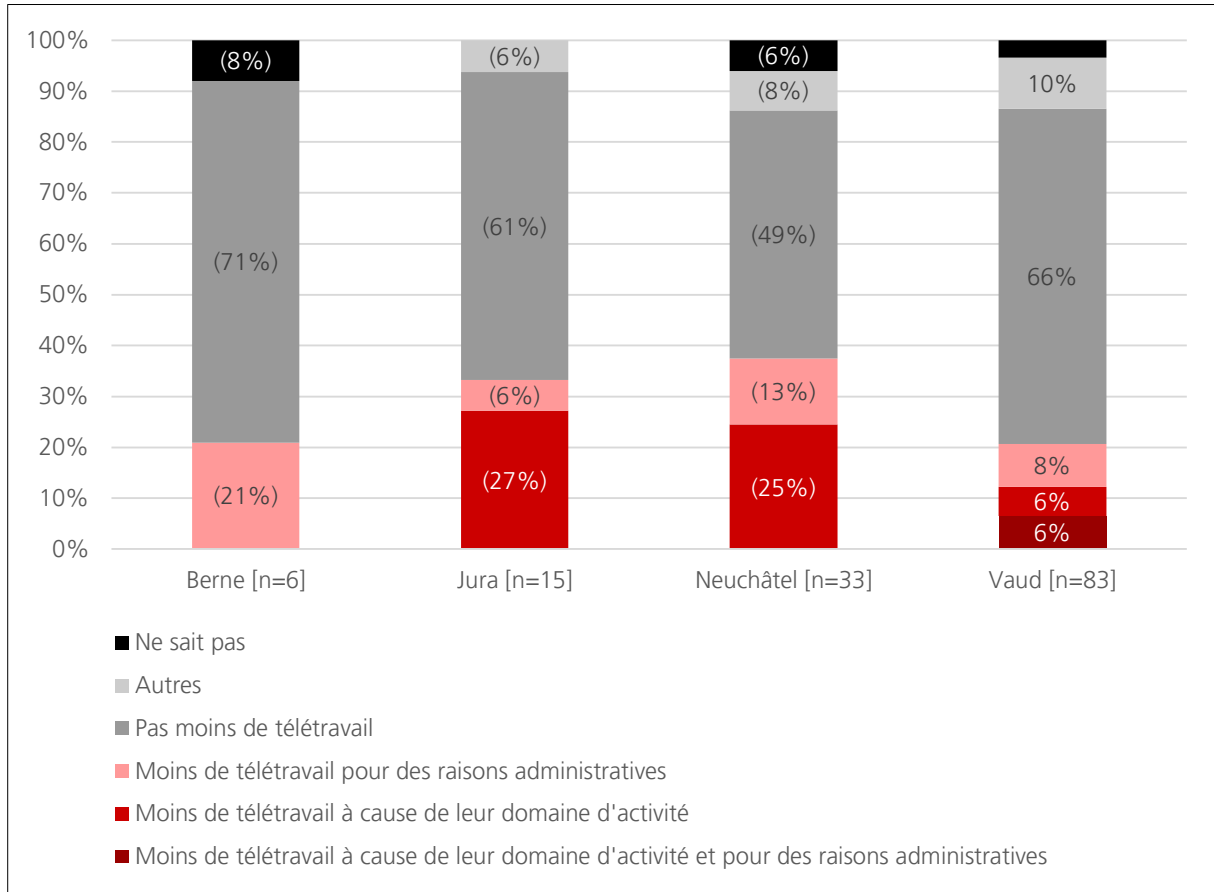
Sur la base des résultats de l'enquête, il semblerait donc que le recours effectif au télétravail soit relativement similaire entre les employé-e-s résidant en Suisse et les frontaliers-ères. Cette similitude est entre autres explicable par le fait que la recommandation de télétravail était en vigueur en Suisse au moment de l'enquête et que l'accord entre la Suisse et la France pour le télétravail transfrontalier était toujours valable. De plus, dans la grande majorité des cas, une très petite minorité des frontaliers-ères a recours entièrement au télétravail et ce n'est que dans le canton de Vaud qu'il est relativement courant que ces

4 Le télétravail dans les établissements

personnes aient recours au télétravail plus de la moitié de leur temps de travail, comme pour les personnes résidant en Suisse.

Malgré cette similitude, entre 20% et 38% des établissements qui proposent des possibilités de télétravail aux frontaliers·ères estiment que ces derniers·ères font moins de télétravail que les employé·e·s résidant en Suisse pour des raisons administratives, à cause de leur domaine d'activité et pour les deux raisons (**Figure 9**). Pour la majorité des répondants (entre 49% et 71% selon les cantons), il n'y a pas de différence dans le recours au télétravail entre ces deux populations.

Figure 9: Recours au télétravail des frontaliers·ères par rapport aux employé·e·s résidant en Suisse



() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les frontaliers·ères (n=144, dont 7 réponses avec des données manquantes), calculs BASS

Le Tableau 14 en annexe détaille la provenance des frontaliers·ères et le Tableau 15 leur occupation des postes de cadres dans les établissements.

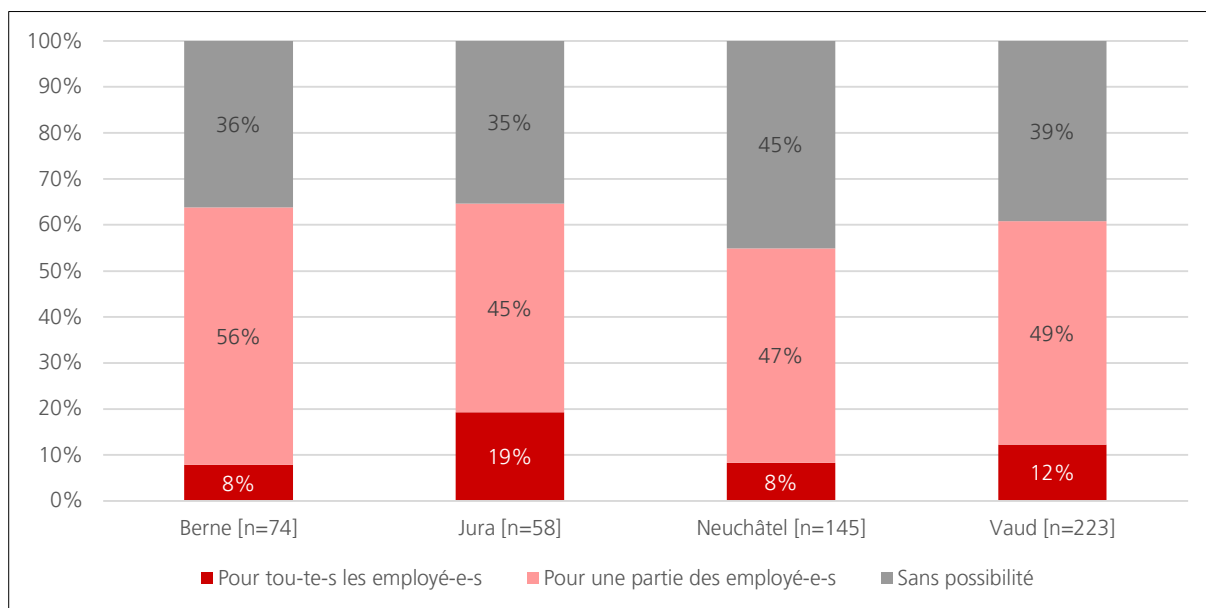
Un autre objectif de l'étude était d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la pratique du télétravail ainsi que sur la politique de recrutement des établissements. Le chapitre 5 présente les résultats détaillés concernant ces aspects.

5 L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le télétravail et la politique de recrutement

5.1 L'impact de la pandémie sur les possibilités de télétravail

Parmi les établissements offrant des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse, une majorité des établissements offraient déjà des possibilités de télétravail avant la pandémie. Cette part se situe entre 55% pour le canton de Neuchâtel et 64% pour les cantons de Berne et du Jura. En outre, entre 8% (cantons de Berne et de Neuchâtel) et 19% (canton du Jura) de ces établissements offraient déjà des possibilités de télétravail à l'intégralité de leurs employé-e-s résidant en Suisse (voir **Figure 10**).

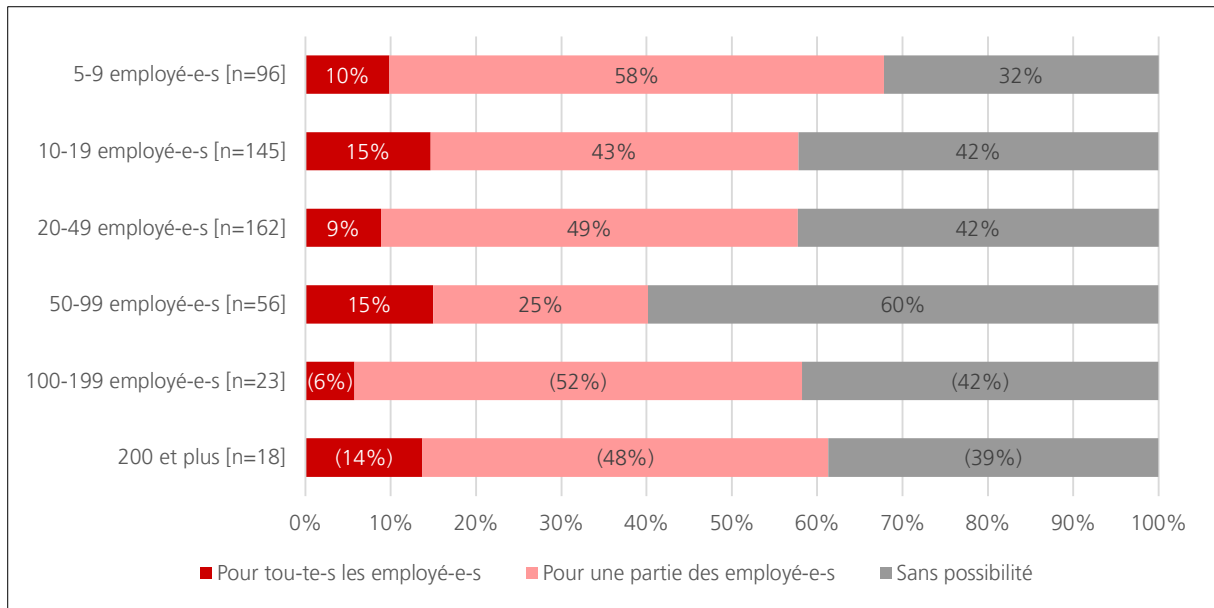
Figure 10: Etablissements avec possibilités de télétravail avant la pandémie pour les employé-e-s résidant en Suisse selon le canton



Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissement avec possibilités de télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse (n=501, dont 1 réponse avec des données manquantes), calculs BASS

Les proportions sont aussi relativement similaires entre les différentes catégories de taille (**Figure 11**), à l'exception de la catégorie de 5 à 99 employé-e-s qui offrait plus couramment des possibilités de télétravail avant la pandémie (68%) et la catégorie de 50 à 99 employé-e-s qui en offrait moins couramment (40%). Les autres se situent aux alentours de 60%. Les proportions d'établissements qui offraient des possibilités de télétravail avant la pandémie à l'intégralité de leurs employé-e-s résidant en Suisse sont les plus importantes dans les catégories de 10 à 19 employé-e-s et 50 à 99 employé-e-s (15%).

Figure 11: Etablissements avec possibilités de télétravail avant la pandémie pour les employé-e-s résidant en Suisse selon la catégorie de taille

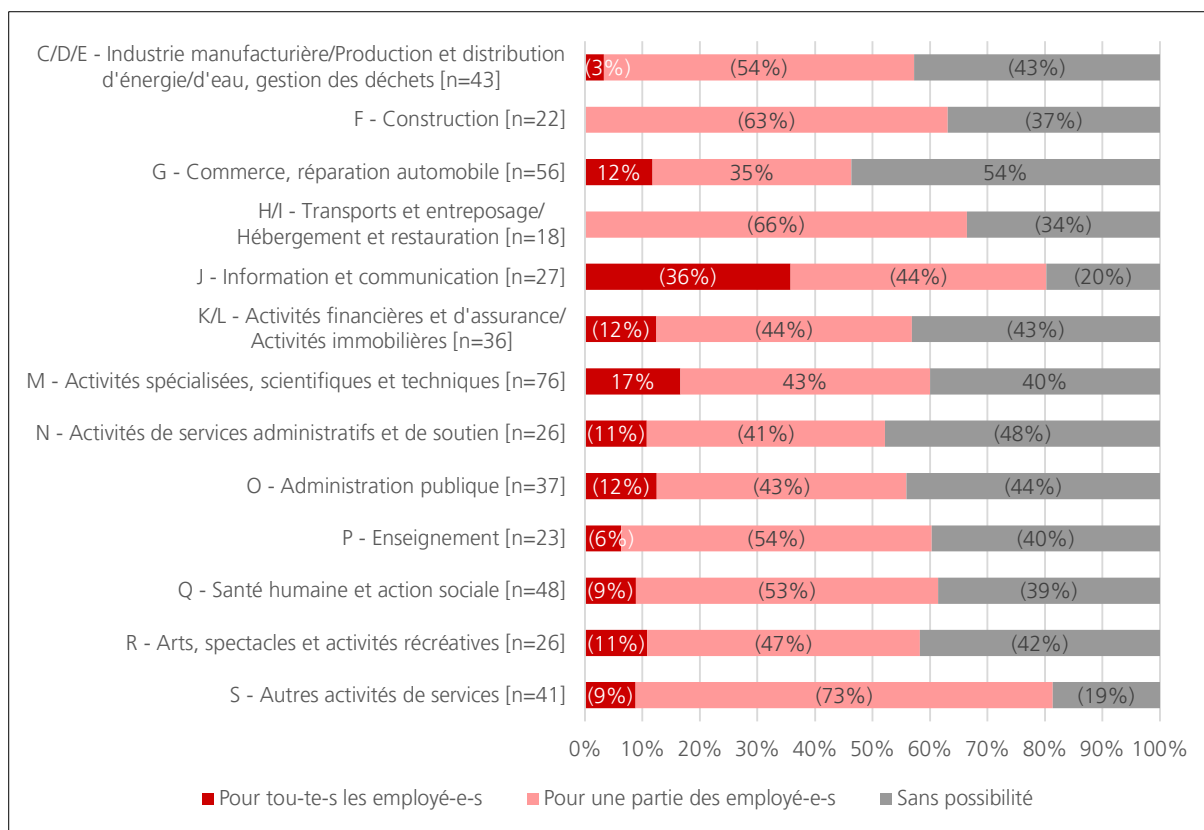


() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissement avec possibilités de télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse (n=501, dont 1 réponse avec des données manquantes), calculs BASS

Les secteurs jouent toujours un rôle très important en ce qui concerne les possibilités de télétravail (**Figure 12**). Ainsi, 80% des entreprises du secteur de l'information et de la communication proposaient déjà des possibilités de télétravail avant la pandémie, tandis que cette part n'était que de 47% dans le secteur du commerce et de la réparation automobile.

Figure 12: Etablissements avec possibilités de télétravail avant la pandémie pour les employé-e-s résidant en Suisse selon le secteur



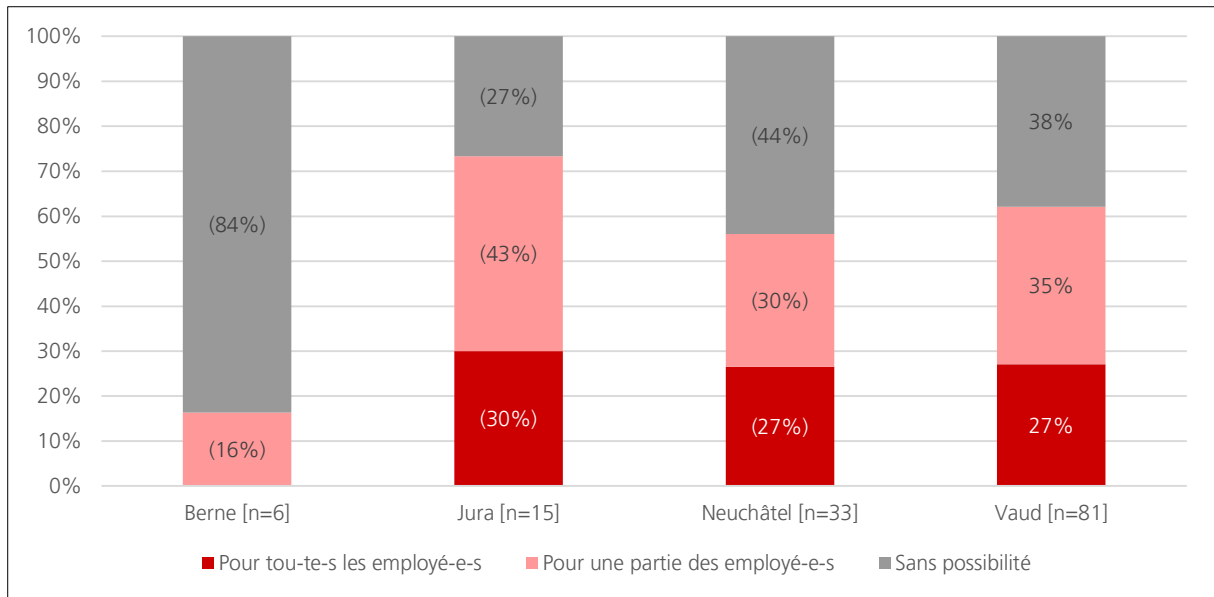
() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissement avec possibilités de télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse (n=501, dont 1 réponse avec des données manquantes), calculs BASS

Ainsi, bien que la majorité des établissements avec possibilités de télétravail offraient cette possibilité avant la pandémie, celle-ci a tout de même poussé environ 40% des établissements à développer cette possibilité. La pandémie a donc considérablement fait augmenter la proportion d'établissements offrant des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s en Suisse dans l'intégralité des cantons, catégories de taille et secteurs de l'Arc jurassien, à l'exception de certains rares secteurs pour lesquels l'impact a été plus modéré, notamment celui de l'information et de la communication ou des autres activités de services.

En ce qui concerne les travailleurs-euses frontaliers-ères, les parts d'établissements qui offraient des possibilités de télétravail avant la pandémie sont sensiblement similaires à celles qui touchent les employé-e-s résidant en Suisse selon les cantons (**Figure 13**), à l'exception du canton de Berne pour lequel le nombre d'observations est très faible. Pour le canton du Jura, la part des établissements qui offraient déjà cette possibilité aux frontaliers-ères est supérieure à celle concernant les employé-e-s résidant en Suisse. Par ailleurs, les parts d'établissements qui offraient cette possibilité à l'intégralité de leurs employé-e-s frontaliers-ères sont tendanciellement plus importantes dans les cantons de Jura, Neuchâtel et Vaud (entre 27 et 30%). A nouveau, cela peut s'expliquer par le faible nombre de frontaliers-ères dans les établissements et le nombre important d'établissements ne comptant qu'un-e seul-e frontalier-ère.

Figure 13: Etablissements avec possibilités de télétravail avant la pandémie pour les frontaliers-ères selon le canton

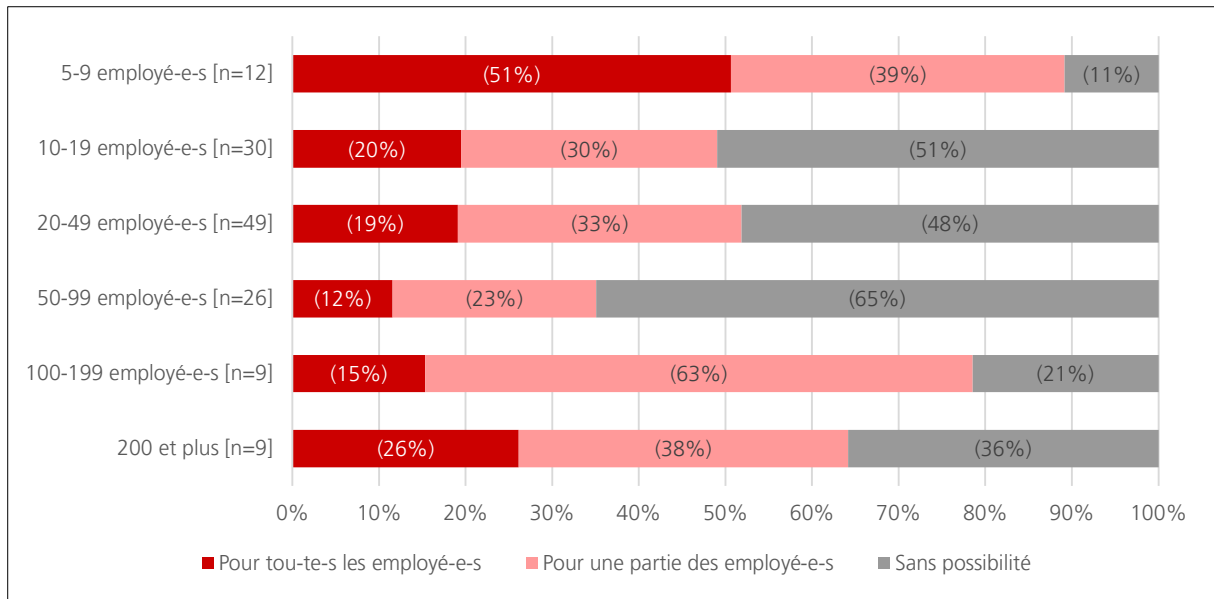


() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les frontaliers-ères (n=144, dont 9 réponses avec données manquantes), calculs BASS

En ce qui concerne les catégories de taille, les parts d'établissements qui offraient déjà des possibilités de télétravail aux frontaliers-ères divergent de façon assez importante entre les catégories. Ainsi, les établissements de 5 à 9 employé-e-s ont peu été impactés par la pandémie car près de 90% d'entre eux offraient déjà des possibilités de télétravail à leurs frontaliers-ères. Au contraire, 65% des établissements de 50 à 99 employé-e-s ont développé ces possibilités depuis la pandémie. Environ la moitié des établissements de 10 à 19 et 20 à 49 employé-e-s offraient déjà ces possibilités avant la pandémie tandis que cette part est de 64% dans les établissements de 200 employé-e-s et plus et 78% dans les établissements de 100 à 199 employé-e-s. Le nombre d'observations pour ces deux dernières catégories est cependant très bas. A nouveau, les parts pour les établissements qui offraient ces possibilités à l'ensemble de leurs frontaliers-ères sont plus importantes que pour les employé-e-s résidant en Suisse, notamment dans les petits établissements car ceux-ci sont plus susceptibles d'employer un faible nombre de frontaliers-ères (**Figure 14**).

Figure 14: Etablissements avec possibilités de télétravail avant la pandémie pour les frontaliers-ères selon le canton

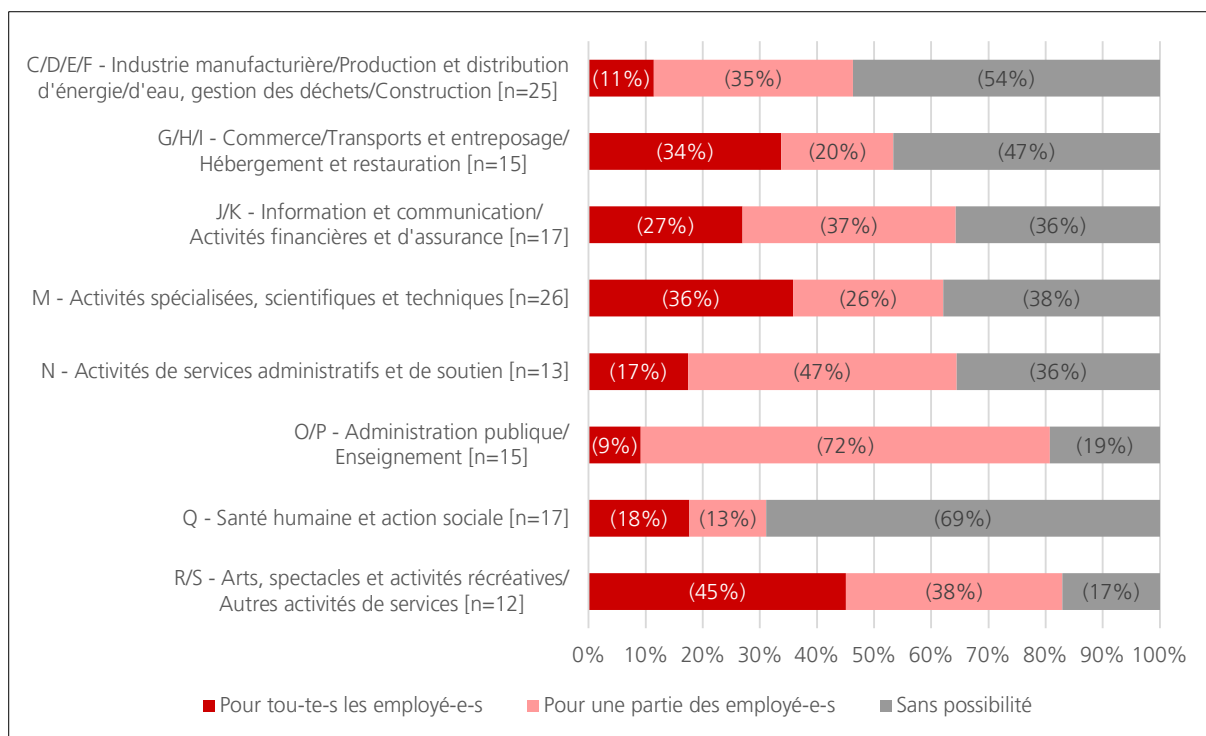


() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les frontaliers-ères (n=144, dont 2 réponses avec données manquantes), calculs BASS

Concernant les secteurs, les variations sont à nouveau assez importantes (**Figure 15**). Ainsi, 69% des établissements de la santé humaine et de l'action sociale qui offrent des possibilités de télétravail aux frontaliers-ères ont mis en place ces possibilités suite à la pandémie, tandis que cette part n'est que de 19% dans les secteurs de l'administration publique et de l'enseignement. Les nombres d'observations sont cependant trop limités pour pouvoir tirer des conclusions à ce sujet.

Figure 15: Etablissements avec possibilités de télétravail avant la pandémie pour les frontaliers·ères selon le canton



() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

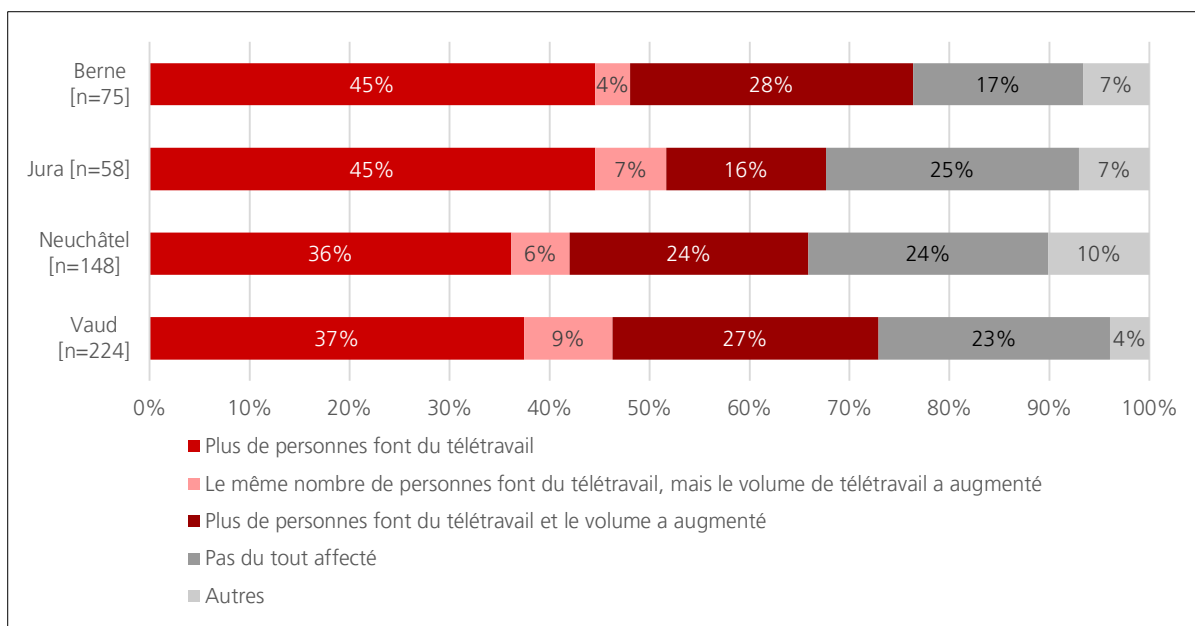
Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les frontaliers·ères (n=144, dont 2 réponses avec données manquantes), calculs BASS

Ainsi, comme pour les employé·e-s résidant en Suisse, environ 40% des établissements qui offrent désormais des possibilités de télétravail à leurs frontaliers·ères ont développé ces possibilités depuis le début de la pandémie. La pandémie a donc fait augmenter la part des établissements offrant des possibilités de télétravail aux employé·e-s résidant en Suisse mais aussi la part de ceux qui offrent ces possibilités aux frontaliers·ères, bien que leur proportion parmi le total des établissements soit moins importante. Ainsi, si désormais plus de 30% des établissements offrent des possibilités de télétravail à leurs frontaliers·ères, il est fort probable que cette part ait été plus faible avant la pandémie. Il s'agit désormais d'analyser quel est l'impact de la pandémie sur le recours effectif au télétravail.

5.2 L'impact de la pandémie sur le recours effectif au télétravail

Si la pandémie a poussé une part importante des établissements à mettre en place des possibilités de télétravail, tant pour les employé·e-s résidant en Suisse que pour les frontaliers·ères, celle-ci a aussi eu un impact considérable sur le recours au télétravail effectif pour l'ensemble du personnel. La **Figure 16** montre les effets de la pandémie sur le recours au télétravail dans les établissements selon le canton. Ainsi, seulement entre 17 et 25% des établissements estiment que la pandémie n'a pas du tout affecté le recours au télétravail en leur sein. Dans 36 à 45% des établissements, plus de personnes font du télétravail et dans 16 à 28% des établissements, plus de personnes font du télétravail et le volume a aussi augmenté. C'est donc surtout le nombre de personnes qui ont recours au télétravail qui a augmenté depuis la pandémie.

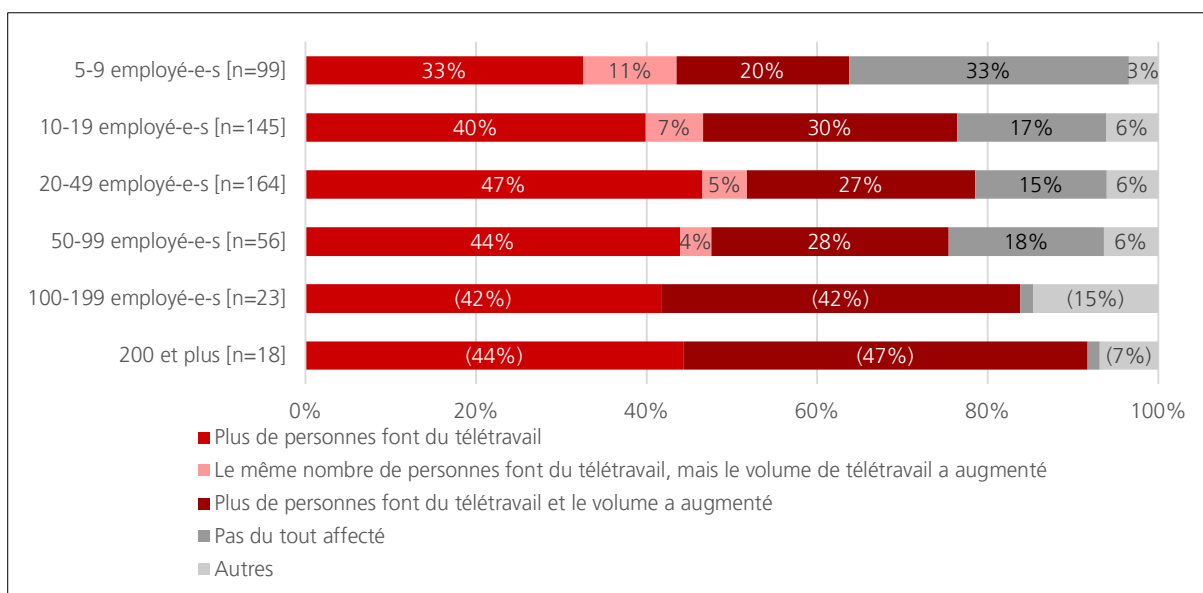
Figure 16: Effets de la pandémie sur le recours au télétravail dans les établissements selon le canton



Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail soit pour résident-e-s en Suisse soit pour frontaliers-ères (n=508, dont 3 réponses avec données manquantes), calculs BASS

Le **Figure 17** montre les effets de la pandémie sur le recours au télétravail dans les établissements selon les catégories de taille. Les établissements qui ont été les plus affectés sont ceux de 100 à 199 employé-e-s et de 200 employé-e-s et plus, où plus de 80% des répondants ont constaté soit une augmentation du volume, soit du nombre de personnes, soit des deux simultanément. 33% des établissements de 5 à 9 employé-e-s estiment quant à eux ne pas avoir été affectés du tout.

Figure 17: Effets de la pandémie sur le recours au télétravail dans les établissements selon la catégorie de taille



() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail soit pour résident-e-s en Suisse soit pour frontaliers-ères (n=508, dont 3 réponses avec données manquantes), calculs BASS

5 L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le télétravail et la politique de recrutement

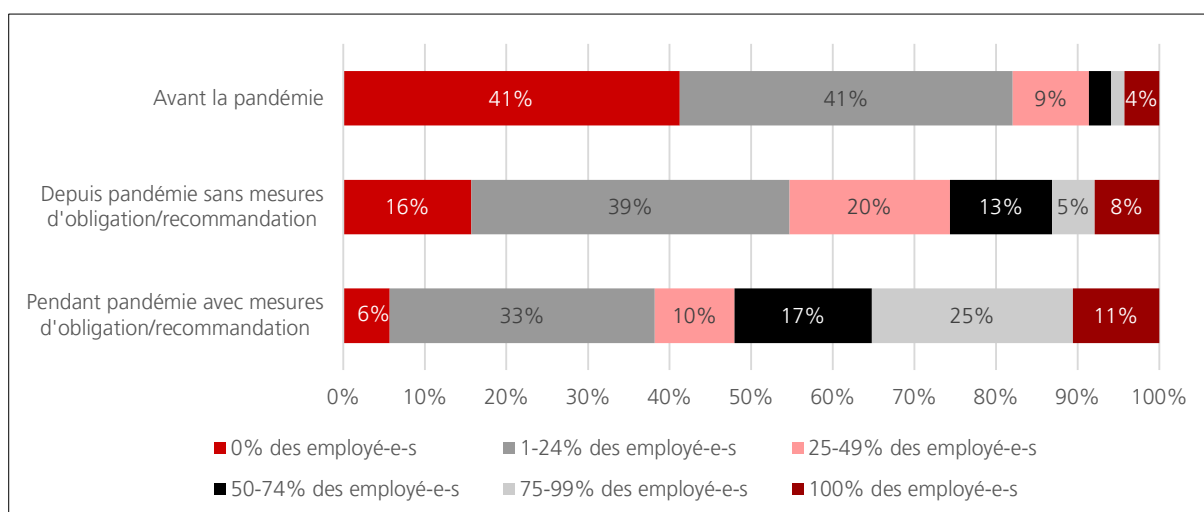
Les parts des établissements qui estiment ne pas avoir été affectés varient aussi fortement entre les secteurs. Cette part est la plus haute dans les secteurs de la construction (45%) et des transports (46%). Au contraire, seuls 4% des établissements du secteur de l'administration publique estiment ne pas avoir été affectés. La pandémie a donc logiquement touché les secteurs dans des proportions différentes, mais elle a eu un impact sur le recours au télétravail dans plus de la moitié des établissements de tous les secteurs.

Ainsi, si les proportions d'employé-e-s résidant en Suisse et des travailleurs-euses frontaliers-ères n'ayant pas du tout recours au télétravail se situent toutes deux aux alentours de 40% (voir Tableaux 8 et 9), ces proportions auraient été sensiblement plus élevées avant la pandémie. Le nombre de personnes concernées par cette forme de travail a augmenté dans tous les cantons, catégories de taille et secteurs de l'Arc jurassien.

Dans le cadre de l'enquête, il a aussi été demandé aux établissements d'évaluer le recours au télétravail de leurs employé-e-s durant les différentes phases à savoir respectivement avant la pandémie, depuis la pandémie dans les phases sans mesures d'obligation ou de recommandation du télétravail et pendant les phases de la pandémie avec des mesures d'obligation ou de recommandation de télétravail.

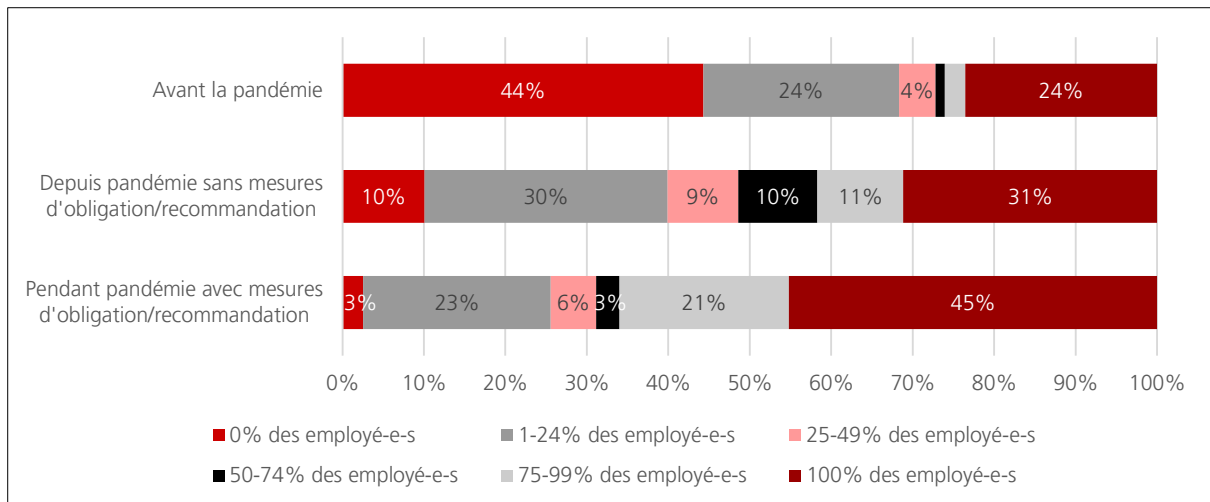
Pendant les différentes phases de la pandémie, les proportions d'employé-e-s ayant recours entièrement ou partiellement au télétravail ont fortement évolué, tant pour les employé-e-s résidant en Suisse que pour les frontaliers-ères. Les **Figures 18 et 19** montrent les fluctuations durant les différentes phases. Ainsi, si plus de 41% des établissements avec possibilités de télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse ayant répondu à la question affirment qu'aucun-e employé-e ne faisait du télétravail avant la pandémie, ils ne sont plus que 16% depuis la pandémie dans les phases sans mesures d'obligation ou recommandation et 6% pendant la pandémie durant les phases avec mesures d'obligation ou de recommandation. Les établissements avec possibilités de télétravail pour les frontaliers-ères suivent ces mêmes tendances, avec cependant des proportions plus élevées où 100% des frontaliers-ères font du télétravail, notamment pendant les phases avec mesures d'obligation ou de recommandation (45% des établissements). Cela peut en partie s'expliquer par le faible nombre de frontaliers-ères dans les établissements en général.

Figure 18: Proportions des employé-e-s résidant en Suisse ayant recours au télétravail durant les différentes phases



Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissement avec possibilités de télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse (n=501, dont 19 réponses avec des données manquantes), calculs BASS

Figure 19: Proportions des frontaliers·ères ayant recours au télétravail durant les différentes phases



Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements avec possibilités de télétravail pour les frontaliers·ères (n=144, dont 7 réponses avec données manquantes), calculs BASS

Ces résultats confirment donc l'impact important de la pandémie sur le recours effectif au télétravail, tant pour les employé·e·s résidant en Suisse que pour les frontaliers·ères. Dans le cadre de l'enquête, il a aussi été question de savoir si cet impact important sur le recours effectif au télétravail à court terme pouvait avoir une influence sur l'organisation à long terme des établissements, et notamment sur leur politique de recrutement.

5.3 L'impact de la pandémie sur la politique de recrutement des établissements

Pour évaluer cet aspect, il a été demandé aux établissements d'estimer si les expériences faites avec le télétravail depuis 2020 ont déjà conduit à des changements dans le recrutement du personnel ou si elles allaient probablement conduire à des changements dans les années à venir. Dans les deux cas, une très grande majorité des établissements estiment que ces expériences **n'ont pas eu d'impact sur la politique de recrutement et n'en auront pas dans les années à venir**. Ainsi, 95% des établissements offrant des possibilités de télétravail à leur personnel (soit employé·e·s résidant en Suisse, soit frontaliers·ères, soit les deux) affirment que les expériences faites avec le télétravail depuis 2020 n'ont pas conduit à des changements dans le recrutement du personnel. Seuls 2% des établissements affirment avoir engagé plus de personnes habitant loin de leur lieu de travail et 1% des établissements affirment avoir engagé moins de personnes habitant loin de leur lieu de travail. La pandémie n'a donc pas eu de grand impact sur la politique de recrutement des entreprises. Selon les établissements, ces expériences n'auront pas de grand impact non plus à long terme. Ainsi, seuls 2% des établissements estiment qu'ils engageront plus de personnes habitant loin de leur lieu de travail à l'avenir, tandis que 3% estiment qu'ils engageront moins de personnes habitant loin de leur lieu de travail et 2% estiment qu'ils engageront moins de frontaliers·ères. Au contraire, aucun établissement n'estime engager plus de frontaliers·ères à l'avenir.

Concernant le périmètre de recrutement en France, seuls 2 établissements offrant des possibilités de télétravail à leurs frontaliers·ères ont estimé que les expériences faites avec le télétravail ont influencé leur périmètre de recrutement en France. L'une des entreprises active dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (N) a élargi son périmètre à l'Ain, tandis que l'autre active dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (M) l'a élargi à toute la France.

6 Bilan et perspectives

Il semblerait donc que, malgré l'impact considérable à court terme de la pandémie sur le recours au télétravail, les expériences faites avec cette forme de travail n'influenceront pas la politique de recrutement des établissements à long terme, ni pour les employé-e-s résidant en Suisse, ni pour les frontaliers-ères.

6 Bilan et perspectives

L'enquête menée auprès des établissements de l'Arc jurassien a permis de quantifier le nombre d'établissements offrant des possibilités de télétravail aux employé-e-s résidant en Suisse et aux frontaliers-ères durant le mois de février 2022. Ainsi, 48% de tous les établissements offrent des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse, tandis que 31% des établissements employant des frontalières et frontaliers, leur offrent des possibilités de télétravail. Cette différence peut notamment s'expliquer par les secteurs d'activité dans lesquels sont actifs les frontalières et frontaliers comme l'industrie manufacturière, le commerce ou la santé qui offrent globalement moins de possibilités de télétravail. Il convient de préciser que la majorité des établissements qui offrent cette possibilité à leurs employé-e-s résidant en Suisse ne l'offrent qu'à une certaine partie de leurs employé-e-s. Au contraire, dans les établissements qui offrent cette possibilité à leurs frontaliers-ères, une majorité l'offre à l'intégralité de leurs frontaliers-ères, ce qui peut s'expliquer par le faible nombre de frontaliers-ères en moyenne dans les établissements.

Selon les résultats obtenus, la pandémie a joué un rôle important dans l'existence de ces possibilités, puisque près de 40% des établissements ne proposaient pas de telles possibilités avant la pandémie, qu'il s'agisse des employé-e-s résidant en Suisse ou des frontaliers-ères. Sur la base de la présente enquête, nous estimons à environ 18 000 le nombre de frontaliers-ères de l'Arc jurassien disposant de possibilités de faire du télétravail durant le mois de février 2022. Des questions telles que la fiscalité ou l'assujettissement aux assurances sociales en cas de travail à domicile à l'étranger concernent donc certaines personnes. La majorité des frontalières et frontaliers continue cependant à travailler uniquement dans l'établissement sur place.

La pandémie a donc eu un impact considérable sur les possibilités de télétravail proposées par les établissements à leur personnel, mais aussi sur le recours effectif à cette possibilité. Les établissements offrant des possibilités de télétravail à leurs employé-e-s résidant en Suisse estiment que 42% du total des leurs employé-e-s résidant en Suisse n'y ont pas du tout recours, 55% y ont recours partiellement et 3% y ont recours entièrement. Ces parts sont respectivement de 39%, 57% et 5% pour les frontaliers-ères dans les établissements qui leur offrent cette possibilité. Nous constatons donc qu'environ 60% des employé-e-s résidant en Suisse et des frontaliers-ères, qui travaillent au sein d'établissements permettant le télétravail, avaient recours au moins partiellement au télétravail durant le mois de février 2022. Une très grande majorité des établissements estiment que ces proportions ont nettement augmenté depuis la pandémie. Par ailleurs, les différences du recours au télétravail avant la pandémie et durant les différentes phases depuis l'apparition de la pandémie sont très nettes et illustrent bien l'impact de celle-ci sur l'organisation du travail au sein des établissements.

Cependant, bien que l'impact à court terme de la pandémie sur la pratique du télétravail soit considérable, il semblerait que l'impact plus large et à long terme sur l'organisation de l'établissement et notamment sur sa politique de recrutement soit bien plus limité. Ainsi, très peu d'établissements estiment que les expériences faites avec le télétravail depuis 2020 ont eu ou auront un quelconque impact sur leur politique de recrutement, tant pour les employé-e-s résidant en Suisse que pour les frontaliers-ères.

Sur la base des résultats de la présente étude, nous pouvons aisément affirmer que la pratique du télétravail dans l'Arc jurassien s'est fortement développée ces dernières années, notamment depuis l'apparition de la pandémie, aussi bien pour les employé-e-s résidant en Suisse que pour les frontaliers-ères. De plus,

7 Bibliographie

selon plusieurs autres sondages menés sur la thématique au niveau suisse, les expériences faites avec le télétravail se sont avérées positives pour une grande partie des employé-e-s et plusieurs employeurs se sont orientés vers des solutions hybrides malgré la fin des mesures de recommandation du télétravail. Cependant, l'impact à long terme de la pandémie sur le recours effectif au télétravail et sur l'organisation du travail au sein des entreprises reste dans l'immédiat très incertain.

7 Bibliographie

Chambres latines de commerce et d'industrie, Fédération des entreprises romandes, Groupement des entreprises multinationales, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse et Antenne romande l'Union patronale suisse (2022). Guide « Télétravail transfrontalier ».

Gfs.bern (2020). Baromètre du télétravail à domicile 2020. Etude réalisée sur mandat de Syndicom. Consulté en ligne le 29.04.2022 : <https://syndicom.ch/fr/themes/dossier/dossiereteletravailadomicile/barometreduteletravailadomicile2020/>

Müller, V. & Salvi, M. (2022). *Le télétravail va-t-il perdurer ?* in Avenir Suisse. Consulté en ligne le 04.04.2022 : <https://www.avenir-suisse.ch/fr/le-teletravail-va-t-il-perdurer/>

8 Annexes

8.1 Annexe 1 : Plan d'échantillonnage détaillé

Tableau 11: Population de base (nombre d'établissements)

Canton et branche	Catégorie de taille						Total
	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200 et plus	
BE							
C	200	169	135	58	42	15	619
N	81	43	22	12	8	2	168
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	1'668	913	491	131	53	24	3'280
Total	1'949	1'125	648	201	103	41	4'067
JU							
C	107	75	62	33	26	13	316
N	30	14	8	9	5	1	67
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	632	288	180	51	12	3	1'166
Total	769	377	250	93	43	17	1'549
NE							
C	220	128	110	55	37	28	578
N	86	31	26	22	11	7	183
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	1'346	784	492	121	48	14	2'805
Total	1'652	943	628	198	96	49	3'566
VD							
C	463	305	179	60	32	32	1'071
N	369	197	147	64	47	33	857
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	6'598	3'742	2'148	677	284	169	13'618
Total	7'430	4'244	2'474	801	363	234	15'546
Total							
C	990	677	486	206	137	88	2'584
N	566	285	203	107	71	43	1'275
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	10'244	5'727	3'311	980	397	210	20'869
Total	11'800	6'689	4'000	1'293	605	341	24'728

Source: OFS 2021, Calculs BASS

Tableau 12: Population de base (nombre d'employé-e-s)

Canton et branche	Catégorie de taille						Total
	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200 et plus	
BE							
C	1'321	2'315	3'959	4'055	6'098	8971	26'719
N	535	603	664	771	1'063	525	4'161
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	10'898	12'255	14'531	8'996	7'264	8'775	62'719
Total	12'754	15'173	19'154	13'822	14'425	18'271	93'599
JU							
C	698	1'025	1'817	2'176	3'534	3'901	13'151
N	192	203	268	586	692	316	2'257
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	4'161	3'842	5'317	3'499	1'525	1'625	19'969
Total	5'051	5'070	7'402	6'261	5'751	5'842	35'377
NE							
C	1'490	1'707	3'451	3'849	5'259	11'654	27'410
N	562	400	845	1'663	1'449	2'576	7'495
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	8'760	10'491	14'889	8'429	6'587	6'911	56'067
Total	10'812	12'598	19'185	13'941	13'295	21'141	90'972
VD							
C	2'998	4'114	5'233	4'242	4'335	15'084	36'006
N	2'382	2'514	4'427	4'505	6'172	12'930	32'930
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	42'896	49'383	63'283	45'894	38'334	73'389	313'179
Total	48'276	56'011	72'943	54'641	48'841	101'403	382'115
Total							
C	3'671	3'720	6'204	7'525	9'376	16'347	46'843
N	66'715	75'971	98'020	66'818	53'710	90'700	451'934
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	6'507	9'161	14'460	14'322	19'226	39'610	103'286
Total	76'893	88'852	118'684	88'665	82'312	146'657	602'063

Source: OFS 2021, Calculs BASS

Tableau 13: Echantillon, y compris échantillon de réserve

Canton et branche	Nombre d'employé-e-s						Total
	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200 et plus	
BE							
C	49	49	41	17	10	4	
N	24	13	6	3	2	-	
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	212	220	147	39	16	7	
Total	285	282	194	59	28	11	859
JU							
C	31	22	18	9	7	3	
N	9	4	2	2	1	-	
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	185	86	54	15	3	-	
Total	225	112	74	26	11	3	451
NE							
C	50	38	33	16	10	8	
N	26	9	7	6	3	2	
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	212	212	148	36	14	4	
Total	288	259	188	58	27	14	834
VD							
C	73	90	54	18	7	8	
N	44	55	44	19	12	9	

8 Annexes

Autres (sans A, B, C, N, T, U)	283	350	500	160	80	50	
Total	400	495	598	197	99	67	1'856
Total							
C	203	199	146	60	34	23	
N	103	81	59	30	18	11	
Autres (sans A, B, C, N, T, U)	892	868	849	250	113	61	
Total	1'198	1'148	1'054	340	165	95	4'000

Source: OFS 2021, Calculs BASS

8.2 Annexe 2 : Questionnaire

Etat des lieux du télétravail des frontaliers actifs dans l'Arc jurassien : enquête auprès des entreprises

Introduction

Nous vous remercions de participer à notre enquête sur le télétravail des frontaliers·ères actifs·ves dans l'Arc jurassien. Les **expériences des employeurs** sont essentielles pour cette étude. A cet égard, **les données d'entreprises qui n'emploient pas de frontaliers·ères ou n'offrent pas de télétravail sont également très pertinentes pour l'étude afin que celle-ci soit représentative du paysage entrepreneurial de l'Arc jurassien**. Dans ce cas, le questionnaire sera très court, car les questions non pertinentes seront automatiquement ignorées.

Vous pouvez facilement remplir le questionnaire en **plusieurs étapes**. Les réponses que vous avez déjà remplies et confirmées par « continuer » restent enregistrées.

Nous n'attendons pas de vous que vous puissiez donner des renseignements complets partout ou que vous recherchiez des informations dans les dossiers personnels. Utilisez la possibilité « **ne sait pas** » ou faites des **estimations** si vous ne pouvez pas trouver la réponse avec un effort raisonnable.

1 Personnel de votre établissement

1.1 Combien de personnes **employez-vous** actuellement dans votre établissement **en tout** ?

Référez-vous à l'unité locale dont vous êtes responsable du personnel et prenez également en compte les employé·e·s sous contrat à durée déterminée, rémunéré·e·s à l'heure, en formation ou travaillant sur appel (mais pas les intérimaires qui sont en emploi dans votre établissement).

Nombre **d'employé·e·s au total** : _____

1.2 Combien de **travailleurs·euses frontaliers·ères** employez-vous actuellement dans votre établissement ?

Si vous n'employez pas de travailleurs·euses frontaliers·ères, veuillez inscrire le nombre 0.

Si vous ne connaissez pas le nombre exact, veuillez fournir une estimation.

Référez-vous à l'unité locale dont vous êtes responsable du personnel et prenez également en compte les employé·e·s sous contrat à durée déterminée, rémunéré·e·s à l'heure, en formation ou travaillant sur appel (mais pas les intérimaires qui sont en emploi dans votre établissement).

Nombre de **travailleurs·euses frontaliers·ères** : _____

Si total= 0, passer les questions 1.3, 1.4, 2.4 à 2.7, 3.2, 3.6, 3.8

Si total = 0 : Etant donné que vous n'employez pas de frontaliers·ères dans votre établissement, **le questionnaire sera très court. Vos réponses sont tout de même très importantes.** Veuillez donc remplir le questionnaire jusqu'à la fin.

1.3 Parmi ces **travailleurs·euses frontaliers·ères**, combien viennent de la **Région Bourgogne Franche-Comté** (départements de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, d'Yonne et Territoire de Belfort) ?

Si vous ne connaissez pas le nombre exact, veuillez fournir une estimation.

Nombre de travailleurs·ses frontaliers·ères de la **région Bourgogne Franche-Comté** : ____

Nombre de travailleurs·ses frontaliers·ères d'**autres régions de la France** : ____

Nombre de travailleurs·ses frontaliers·ères d'**Italie** : ____

Nombre de travailleurs·ses frontaliers·ères d'**ailleurs** : ____

Total du nombre de travailleurs·ses frontaliers·ères : ____

1.4 Vos **travailleurs·euses frontaliers·ères** occupent-ils/elles des **postes de cadre** ?

oui, tou·te·s

oui, en partie. Veuillez fournir le nombre de travailleurs·euses frontaliers·ères qui occupent des postes de cadres : ____

non

ne sait pas

1.5 Avez-vous d'autres remarques sur la partie du questionnaire concernant le personnel de votre établissement et les travailleurs·euses frontaliers·ères ? Si oui, vous pouvez les noter ici.

2 Recours au télétravail

2.1 Est-ce que les **employé·e·s résidant en Suisse** de votre établissement ont actuellement, c'est-à-dire début février 2022, **la possibilité** de recourir entièrement ou partiellement au télétravail ?

oui, l'intégralité des employé·e·s

oui, presque tou·te·s les employé·e·s

oui, une partie des employé·e·s

non

Si réponse = non, passer questions 2.2 et 2.3, 2.7, 3.1 et 3.7

2.2 Combien d'**employé·e·s résidant en Suisse ont actuellement recours** au télétravail dans votre établissement ?

Si vous ne connaissez pas le nombre exact, veuillez fournir une estimation.

Nombre d'employé·e·s ayant **entièrement recours** au télétravail : _____

Nombre d'employé·e·s ayant **partiellement recours** au télétravail : _____

Nombre d'employé·e·s **sans recours** au télétravail : _____

Filtre pour les personnes qui n'ont recours que partiellement au télétravail (question 2.2, nombre ayant partiellement recours > 0) :

8 Annexes

2.3 Parmi les **employé·e·s résidant en Suisse ayant partiellement recours** au télétravail, veuillez indiquer le nombre d'employé·e·s correspondant à chaque catégorie ci-dessous.

Si vous ne connaissez pas le nombre exact, veuillez fournir une estimation.

- Nombre d'employé·e·s qui télétravaillent **plus de la moitié** de leur temps de travail : _____
- Nombre d'employé·e·s qui télétravaillent **environ la moitié** de leur temps de travail : _____
- Nombre d'employé·e·s qui télétravaillent **moins de la moitié** de leur temps de travail : _____
- Autres, à savoir : _____

2.4 Est-ce que les **travailleurs·euses frontaliers·ères** de votre établissement ont actuellement, c'est-à-dire début février 2022, **la possibilité** de recourir entièrement ou partiellement au télétravail ?

- oui, l'intégralité des travailleurs-euses frontaliers-ères
- oui, presque tou·te·s les travailleurs-euses frontaliers-ères
- oui, une partie des travailleurs-euses frontaliers-ères
- non

Si réponse = non, passer questions 2.5 à 2.7, 3.2, 3.6, 3.8

2.5 Combien de **travailleurs·euses frontaliers·ères ont actuellement recours** au télétravail dans votre établissement ?

Si vous ne connaissez pas le nombre exact, veuillez fournir une estimation.

- Nombre de travailleurs-euses frontaliers-ères ayant **entièrement** recours au télétravail : _____
- Nombre de travailleurs-euses frontaliers-ères ayant **partiellement** recours au télétravail : _____
- Nombre de travailleurs-euses frontaliers-ères **sans recours** au télétravail : _____

Filtre pour les personnes qui n'ont recours que partiellement au télétravail (question 2.5, nombre ayant partiellement recours > 0) :

2.6 Parmi les **frontaliers·ères ayant partiellement recours** au télétravail, veuillez indiquer le nombre d'employé·e·s correspondant à chaque catégorie ci-dessous.

Si vous ne connaissez pas le nombre exact, veuillez fournir une estimation.

- Nombre de travailleurs-euses frontaliers-ères qui télétravaillent **plus de la moitié** de leur temps de travail : _____
- Nombre de travailleurs-euses frontaliers-ères qui télétravaillent **environ la moitié** de leur temps de travail : _____
- Nombre de travailleurs-euses frontaliers-ères qui télétravaillent **moins de la moitié** de leur temps de travail : _____
- Autres, à savoir : _____

2.7 Les **travailleurs·euses frontaliers·ères** de votre établissement font-ils/elles **moins de télétravail** que les autres employé·e·s ?

- oui, à cause de leur domaine d'activité
- oui, pour des raisons administratives
- non
- ne sait pas
- autre, à savoir : _____

8 Annexes

2.8 Avez-vous d'autres remarques sur la partie du questionnaire concernant le recours au télétravail ? Si oui, vous pouvez les noter ici. _____

3 Impact de la pandémie de Covid-19 sur le recours au télétravail et la politique de recrutement

3.1 La possibilité de recourir entièrement ou partiellement au télétravail existait-elle déjà **avant la pandémie** pour vos **employé-e-s résidant en Suisse** ?

- oui, pour tou-te-s les employé-e-s
- oui, pour une partie des employé-e-s
- non

3.2 La possibilité de recourir entièrement ou partiellement au télétravail existait-elle déjà **avant la pandémie** pour vos travailleurs-euses **frontaliers-ères** ?

- oui, pour tou-te-s les employé-e-s
- oui, pour une partie des employé-e-s
- non

3.3 Comment la pandémie a-t-elle affecté **le recours au télétravail** dans votre établissement pour l'ensemble du personnel ?

- Pas du tout affecté
- Plus de personnes font du télétravail
- Le même nombre de personnes font du télétravail, mais le volume de télétravail pour ces personnes a augmenté
- Plus de personnes font du télétravail et le volume de télétravail a également augmenté
- Autre, à savoir : _____

3.4 Les expériences que vous avez faites avec le télétravail **depuis 2020** ont-elles déjà conduit à des changements dans le **recrutement de personnel** ? Si vous répondez oui, veuillez indiquer pour quelle(s) raison(s).

- non
- oui, nous avons engagé **plus de personnes habitant loin** de notre lieu de travail.
- oui, nous avons engagé **moins de personnes habitant loin** de notre lieu de travail.
- oui, nous avons engagé **plus de frontaliers-ères**.
- oui, nous avons engagé **moins de frontaliers-ères**.
- autre, à savoir: _____
- ne sait pas

3.5 Les expériences que vous avez faites avec le télétravail **depuis 2020** vont-elles vraisemblablement entraîner des changements dans le **recrutement du personnel à l'avenir** ? Si vous répondez oui, veuillez indiquer pour quelle(s) raison(s).

- non
- oui, nous allons probablement engager **plus de personnes habitant loin** de notre lieu de travail.
- oui, nous allons probablement engager **moins de personnes habitant loin** de notre lieu de travail.
- oui, nous allons probablement engager **plus de frontaliers-ères**.

8 Annexes

oui, nous allons probablement engager **moins de frontaliers-ères**.

autre, à savoir: _____

ne sait pas

(Filtre pour les établissements employant des frontaliers-ères, réponse question 1.2 > 0)

3.6 Les expériences que vous avez faites avec le télétravail **depuis 2020** ont-elles influencé votre **périmètre de recrutement en France** ?

oui, nous avons élargi notre périmètre de recrutement aux régions suivantes : _____

non

3.7 Quelle **proportion de vos employé-e-s résidant en Suisse** avaient entièrement ou partiellement recours au télétravail durant ces différentes phases ?

Avant la pandémie	depuis la pandémie durant les phases sans mesures d'obligation ou recommandation de télétravail	pendant les vagues de la pandémie avec mesures d'obligation ou recommandation de télétravail
<input type="checkbox"/> 100%	<input type="checkbox"/> 100%	<input type="checkbox"/> 100%
<input type="checkbox"/> 75-99%	<input type="checkbox"/> 75-99%	<input type="checkbox"/> 75-99%
<input type="checkbox"/> 50-74%	<input type="checkbox"/> 50-74%	<input type="checkbox"/> 50-74%
<input type="checkbox"/> 25-49%	<input type="checkbox"/> 25-49%	<input type="checkbox"/> 25-49%
<input type="checkbox"/> 1-24%	<input type="checkbox"/> 1-24%	<input type="checkbox"/> 1-24%
<input type="checkbox"/> 0%	<input type="checkbox"/> 0%	<input type="checkbox"/> 0%

3.8 Quelle **proportion de vos travailleurs-euses frontaliers-ères** avaient entièrement ou partiellement recours au télétravail durant ces différentes phases ?

Avant la pandémie	depuis la pandémie durant les phases sans mesures d'obligation ou recommandation de télétravail	pendant les vagues de la pandémie avec mesures d'obligation ou recommandation de télétravail
<input type="checkbox"/> 100%	<input type="checkbox"/> 100%	<input type="checkbox"/> 100%
<input type="checkbox"/> 75-99%	<input type="checkbox"/> 75-99%	<input type="checkbox"/> 75-99%
<input type="checkbox"/> 50-74%	<input type="checkbox"/> 50-74%	<input type="checkbox"/> 50-74%
<input type="checkbox"/> 25-49%	<input type="checkbox"/> 25-49%	<input type="checkbox"/> 25-49%
<input type="checkbox"/> 1-24%	<input type="checkbox"/> 1-24%	<input type="checkbox"/> 1-24%
<input type="checkbox"/> 0%	<input type="checkbox"/> 0%	<input type="checkbox"/> 0%

3.9 Avez-vous d'autres remarques sur la partie du questionnaire concernant l'impact de la pandémie sur le recours au télétravail et la politique de recrutement ou la thématique en général ? Si oui, vous pouvez les noter ici. _____

4 Fin

4.1 Pouvons-nous vous contacter pour d'éventuelles questions ? Si oui, veuillez nous indiquer vos coordonnées :

Nom, prénom : _____, Courrier électronique : _____,

Téléphone : _____

Nous vous remercions vivement de votre collaboration !

8.3 Annexe 3 : Caractéristiques des frontaliers-ères de l'étude

Tableau 14: Provenance des frontaliers-ères dans les établissements

Canton/Taille/Secteur	Front. de Bourgogne-Franche-Comté en %	Front. d'autres régions FR en %	Front. d'Italie en %	Front. d'ailleurs en %
Canton				
Berne	64%	26%	1%	9%
Jura	79%	20%	0%	0%
Neuchâtel	93%	5%	1%	1%
Vaud	59%	38%	1%	1%
Total	66%	32%	1%	1%
Taille				
5-9 employé-e-s	69%	29%	1%	0%
10-19 employé-e-s	56%	40%	1%	3%
20-49 employé-e-s	67%	32%	1%	0%
50-99 employé-e-s	80%	20%	0%	0%
100-199 employé-e-s	36%	49%	1%	5%
200 et plus	71%	29%	0%	0%
Total	66%	32%	1%	1%
Secteur				
C - Industrie manufacturière	87%	12%	0%	0%
D/E - Production et distribution d'énergie/ d'eau, gestion des déchets	37%	63%	0%	0%
F - Construction	49%	47%	2%	2%
G - Commerce, réparation automobile	81%	14%	1%	4%
H - Transports et entreposage	67%	28%	5%	0%
I - Hébergement et restauration	59%	41%	0%	0%
J - Information et communication	19%	81%	0%	0%
K/L - Activités financières et d'assurance/ Activités immobilières	6%	90%	3%	1%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27%	70%	0%	2%
N - Activités de services administratifs et de soutien	29%	58%	1%	1%
O - Administration publique	31%	68%	0%	1%
P - Enseignement	82%	18%	0%	0%
Q - Santé humaine et action sociale	79%	21%	0%	0%
R - Arts, spectacles et activités créatives	59%	41%	0%	0%
S - Autres activités de services	26%	74%	0%	0%
Total	66%	32%	1%	1%

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, calculs BASS

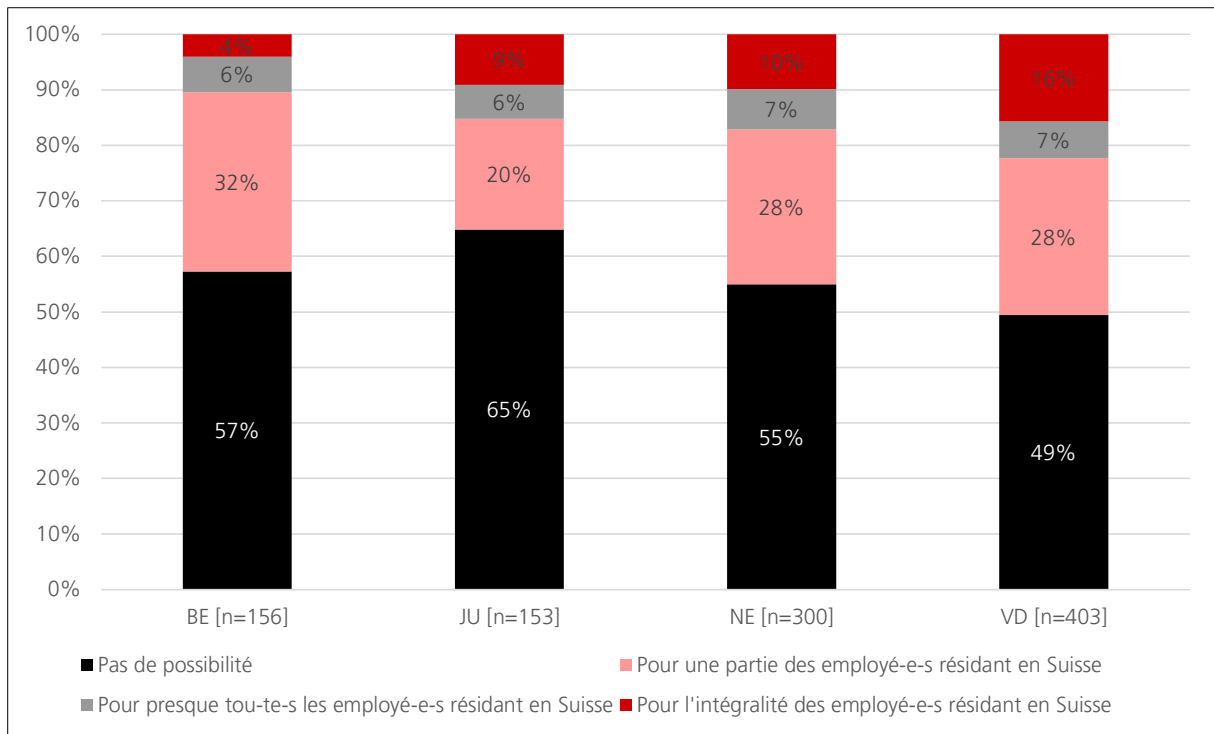
Tableau 15: Proportion de cadres parmi les frontaliers-ères

	Proportion de front. cadres en %
Canton	
Berne	8%
Jura	9%
Neuchâtel	10%
Vaud	9%
Total	9%
Taille	
5-9 employé-e-s	6%
10-19 employé-e-s	14%
20-49 employé-e-s	13%
50-99 employé-e-s	9%
100-199 employé-e-s	6%
200 et plus	12%
Total	9%
Secteur	
C - Industrie manufacturière	8%
D/E - Production et distribution d'énergie/ d'eau, gestion des déchets	26%
F - Construction	6%
G - Commerce, réparation automobile	16%
H - Transports et entreposage	8%
I - Hébergement et restauration	13%
J - Information et communication	15%
K/L - Activités financières et d'assurance/ Activités immobilières	52%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18%
N - Activités de services administratifs et de soutien	7%
O - Administration publique	31%
P - Enseignement	2%
Q - Santé humaine et action sociale	6%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	22%
S - Autres activités de services	29%
Total	9%

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, calculs BASS

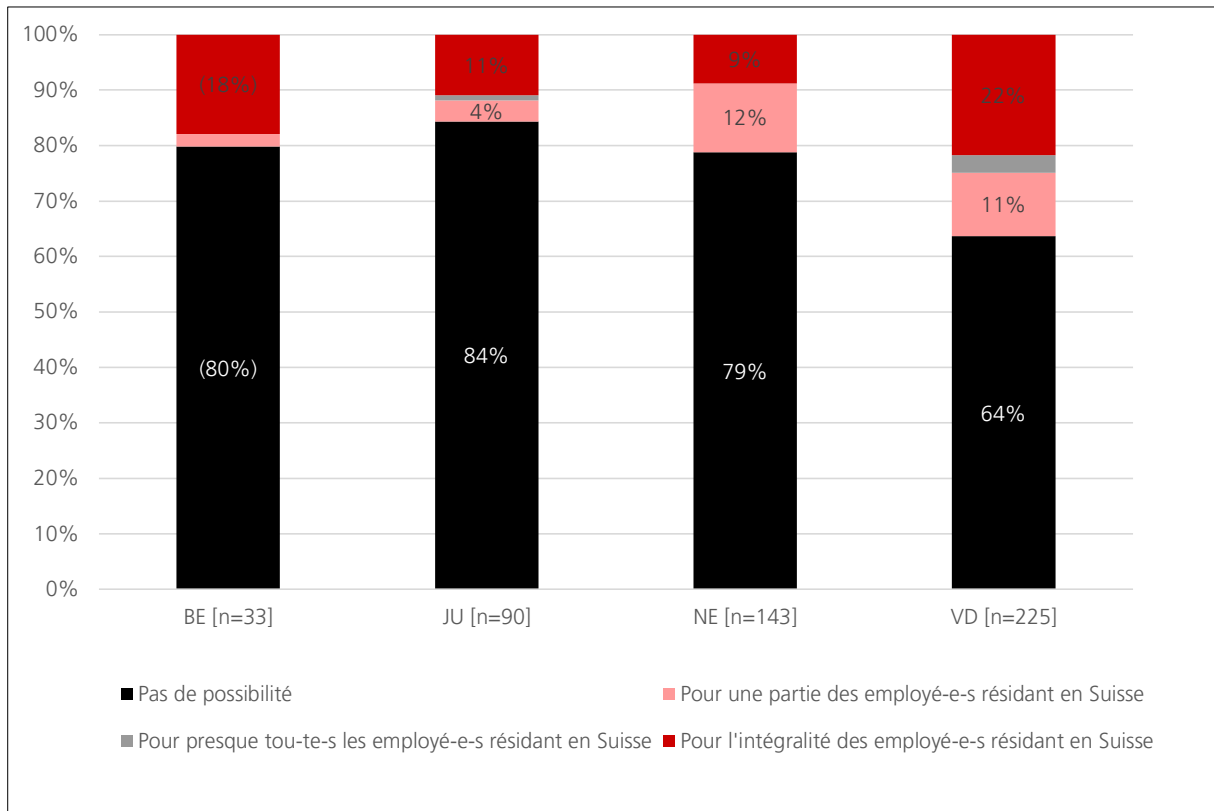
8.4 Annexe 4 : Autres graphiques

Figure 20: Etablissements avec possibilité de télétravail pour les employé-e-s résidant en Suisse



Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022 (n=1'012), calculs BASS

Figure 21: Etablissements avec possibilité de télétravail pour les frontaliers-ères



() : résultat basé sur 49 observations ou moins. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence.

Source: Enquête BASS auprès des établissements 2022, établissements employant des frontaliers-ères (n=491), calculs BASS